

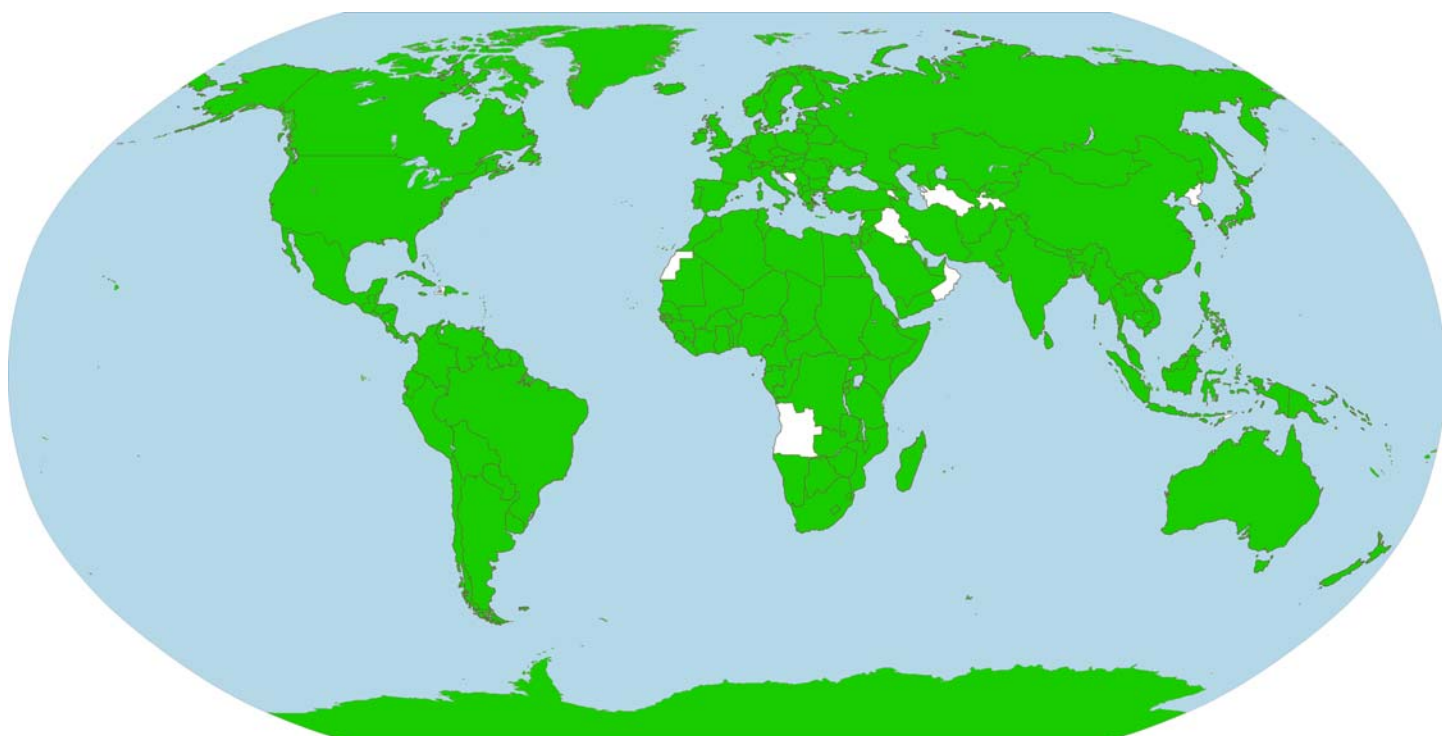
CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



**RAPPORT ANNUEL DU SECRETARIAT CITES**

**2007**

L'Article XII de la Convention requiert du Secrétariat CITES qu'il établisse à l'intention des Parties des rapports annuels sur ses propres travaux et sur l'application de la Convention. Le présent document, qui couvre l'année 2007, est le 31<sup>e</sup> rapport du Secrétariat sur ses activités. La carte figurant ci-dessous, où les Parties à la CITES sont indiquées en vert, montre que la CITES, par sa composition, est devenue quasiment universelle.



## Table des matières

<b>Avant-propos du Secrétaire général .....</b>	<b>1</b>
<b>Administration et finances .....</b>	<b>2</b>
Structure et organisation.....	2
Fonds d'affectation spéciale CITES .....	2
Collecte de fonds .....	3
<b>Appui à la Convention .....</b>	<b>4</b>
Organisation des sessions CITES.....	4
Quatorzième session de la Conférence des Parties .....	4
Base de données sur le commerce .....	5
Base de données sur le caviar .....	6
Registres CITES .....	6
Notifications aux Parties.....	7
Répertoire.....	7
Amendements aux annexes.....	7
Réserves .....	8
Amendements à la Convention .....	8
Les nouvelles Parties .....	9
Publications CITES .....	9
<b>Affaires juridiques et politique commerciale .....</b>	<b>11</b>
Législation .....	11
Examens des politiques commerciales .....	13
La CITES et les moyens d'existence .....	13
Incitations à l'application de la Convention.....	14
<b>Lutte contre la fraude .....</b>	<b>15</b>
Orangs-outans .....	15
Grands félins.....	15
Ivoire .....	15
Autres activités.....	16
<b>Science.....</b>	<b>17</b>
Assistance aux autorités scientifiques .....	17
Assistance et appui aux comités techniques.....	17
Avis de commerce non préjudiciable.....	17
Etude du commerce important .....	17
Assistance dans l'élaboration et l'application de systèmes de quotas .....	18
Conférence des Parties .....	18
Communication et coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement .....	18

<b>Renforcement des capacités .....</b>	<b>19</b>
Elaboration de matériels de formation et formation à distance .....	19
Manuel d'identification.....	20
Réunions et séminaires de formation .....	20
MIKE.....	21
Délivrance informatisée des permis .....	21
<b>Communication .....</b>	<b>23</b>
Site web de la CITES .....	23
Le Monde de la CITES.....	23
Médias .....	23
<b>Annexe 1 – Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 2 – Organigramme du Secrétariat CITES en 2007 .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 3 – Etat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES en 2007.....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 4 – Comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale CITES pour 2007 .....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 5 – Liste des sessions et des réunions organisées par le Secrétariat CITES ou auxquelles il     a participé en 2007.....</b>	<b>36</b>
<b>Annexe 6 – Liste des Parties.....</b>	<b>38</b>
<b>Annexe 7 – Liste des Parties ayant accepté l'amendement à l'Article XI de la Convention, adopté à     Bonn (Allemagne) le 22 juin 1979 .....</b>	<b>43</b>
<b>Annexe 8 – Liste des Parties ayant accepté l'amendement à l'Article XXI de la Convention, adopté     à Gaborone (Botswana) le 30 avril 1983 .....</b>	<b>48</b>

## Avant-propos du Secrétaire général

2007 a été une année importante pour la CITES avec la tenue, à La Haye, d'une session de la Conférence des Parties qui a été couronnée de succès.

La Conférence des Parties a adopté un grand nombre de résolutions et de décisions; parmi ces dernières, deux revêtent une importance particulière pour l'avenir de la Convention.

La *Vision d'une stratégie pour 2007 à 2012* expose les plans des Parties à moyen terme pour la mise en œuvre de la Convention; elle est jointe en tant qu'annexe 1 au présent rapport.

Sur la base de la *Vision d'une stratégie*, la Conférence des Parties a approuvé le programme de travail chiffré pour 2009 à 2011, qui établit une feuille de route que le Secrétariat doit suivre pour mener à bien ses activités durant ces trois années. Cette nouvelle approche du budget est claire, transparente, et axée sur les résultats. Elle permet aussi de mieux rendre compte du financement global de ces activités.

Au vu de la situation financière de nombreuses Parties, on a dû réduire le programme de travail et le faire dépendre dans une large mesure du financement externe. Le Secrétariat, bien qu'ayant dû réduire son personnel, a donc intensifié considérablement son action pour la mobilisation des ressources et a commencé à avoir des résultats prometteurs.

J'espère que le résumé des nombreuses activités réalisées par le Secrétariat en 2007 présenté dans ce rapport vous intéressera.

Willem Wijnstekers  
Secrétaire général

## Administration et finances

### **Structure et organisation**

Le Secrétariat CITES est administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); il a son siège à Genève (Suisse) à la Maison internationale de l'environnement, qui accueille aussi d'autres secrétariats de conventions et des agences du PNUE. Le Secrétariat joue un rôle de coordinateur, de conseiller et de prestataire de services, essentiel pour la mise en œuvre de la Convention.

Le Secrétariat se compose 25 membres réguliers travaillant sous la direction de M. Wijnstekers, son Secrétaire général. Outre le bureau du Secrétaire général, il compte quatre unités: Affaires juridiques et politique commerciale, Appui à la Convention, Appui scientifique, et Renforcement des capacités. L'organigramme du Secrétariat CITES pour 2007 est joint en tant qu'annexe 2.

Le Secrétariat a un personnel venant de 15 pays des cinq régions CITES – Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe et Océanie. Il compte 15 cadres et 10 personnes du service général avec une répartition par genres de 12 femmes et 13 hommes.

Outre le personnel régulier, le Secrétariat a deux membres chargés de projets assistés par deux membres du personnel d'appui, basés à Nairobi, pour réaliser le programme de Suivi à long terme de la chasse illégale aux éléphants (MIKE). Le contrat de la personne détachée par les Pays-Bas au Secrétariat a été prolongé de deux ans, jusqu'en avril 2009, pour aider le Secrétariat à mobiliser des ressources.

### **Fonds d'affectation spéciale CITES**

Les coûts administratifs de base du Secrétariat, des sessions de la Conférence des Parties, du Comité permanent et des autres comités CITES, ainsi que les activités de base de la CITES, sont couverts par le fonds d'affectation spéciale CITES, lui-même approvisionné par les contributions des Parties à la Convention sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies ajusté pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention.

Dans toutes ses résolutions sur le financement et le budget du Secrétariat et de ses propres sessions, la Conférence des Parties encourage les Parties à verser leurs contributions à temps. Le Secrétariat prend différentes mesures pour veiller à ce que les Parties versent leurs contributions en temps voulu. Il leur envoie des requêtes les priant de les verser avant le début de l'année civile à laquelle elles se rapportent. Il envoie des rappels au moins trois fois par an aux Parties ayant des arriérés. Le Secrétariat publie et met à jour régulièrement sur le site web de la CITES des informations sur [l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES](#). L'annexe 3 indique l'état des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale CITES au 31 décembre 2007.

Les comptes de la CITES font partie des états financiers du PNUE et sont administrés par l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Ils font l'objet d'un audit bisannuel conduit par le Conseil de vérification externe des comptes des Nations Unies. Les comptes vérifiés du PNUE (voir annexe 4) sont certifiés corrects et conformes aux politiques comptables et aux règles de gestion financière et aux réglementations des Nations Unies.

## Collecte de fonds

En plus des contributions régulières au fonds d'affectation spéciale CITES, le Secrétariat CITES sollicite des fonds qui l'aideront à réaliser son programme de travail. En 2007, il a reçu environ 1,1 million d'USD de divers donateurs. Les principaux donateurs ont été l'Australie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Danemark, et la France.

FONDS EXTERNES REÇUS EN 2007	
Donateurs	Montant en USD
Australie	269.532
Autriche	12.788
Danemark	66.217
Finlande	20.417
France	50.000
Allemagne	72.725
Irlande	20.243
Japon	188.605
Pays-Bas	32.216
Norvège	33.445
Suède	33.571
Suisse	32.787
Royaume-Uni	132.763
Etats-Unis	88.022
<i>All Japon Assoc. of Reptiles Skin &amp; Leather Ind.</i>	10.000
<i>Conservation Treaty Support Fund</i>	5.000
<i>European Pet Organization</i>	5.260
Imprimerie Beck	246
<i>Loro Parque Fundación</i>	3.197
<i>Ornamental Fish International</i>	1.350
<i>Safari Club International</i>	10.000
<i>Species Survival Network</i>	1.000
<i>WWF International</i>	5.326
<b>Total</b>	<b>1.094.710</b>

## Appui à la Convention

L'appui à la Convention par le Secrétariat porte en particulier sur l'organisation des sessions officielles de la CITES (Conférence des Parties, Comité permanent et comités scientifiques) et celle des réunions techniques demandées par les Parties (réunions de dialogue sur des espèces particulières, etc.). Ce travail inclut la préparation, la correction, la configuration, la traduction, la reproduction, la publication et la distribution des documents officiels, ainsi que la tenue de diverses bases de données.

Le travail du personnel va bien au-delà de l'appui aux sessions. Il participe au renforcement des capacités et au programme d'assistance régionale et répond aux demandes d'avis émanant des Parties au sujet de l'interprétation et de l'application de la Convention.

### **Organisation des sessions CITES**

L'une des tâches du Secrétariat est de mettre en place la logistique des sessions CITES, d'assister le pays hôte et de travailler avec lui, d'organiser le voyage et l'hébergement des participants parrainés, d'enregistrer les participants, etc. En 2007, le Secrétariat a appuyé les sessions et réunions suivantes:

- Deuxième réunion du groupe de travail sur la *Vision d'une stratégie* Genève (Suisse), 15-19 janvier
- Septième réunion du dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et réunion connexe de ces Etats pour discuter de MIKE et d'ETIS, La Haye (Pays-Bas), 30 mai – 1<sup>er</sup> juin
- 55<sup>e</sup> session du Comité permanent, La Haye, 2 juin
- 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP14), La Haye, 3 – 15 juin
- 56<sup>e</sup> session du Comité permanent, La Haye, 15 juin

La liste complète des réunions organisées par le Secrétariat ou auxquelles il a participé en 2007 est jointe en tant qu'annexe 5 au présent rapport.

Fournir une assistance et un appui aux comités CITES constitue une part importante du travail du Secrétariat. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat a organisé deux sessions du Comité permanent dans la période couverte par ce rapport – l'une à la veille de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, et l'autre, très courte, juste après sa clôture. Les [documents de travail et les compte rendus résumés des sessions du Comité permanent](#) sont disponibles sur le site web de la CITES.

### **Quatorzième session de la Conférence des Parties**

La Conférence des Parties à la CITES a tenu sa 14<sup>e</sup> session du 3 au 15 juin 2007 à La Haye (Pays-Bas). Cette session a attiré près de 1250 participants (845 délégués de Parties et 403 observateurs), soit une centaine de plus que pour la CoP13. Un événement de cette ampleur nécessite un travail considérable de planification et d'organisation de la part du Secrétariat, qui commence peu de temps après la fin de la session précédente, laquelle, en l'occurrence, avait eu lieu en octobre 2004 (CoP13, Bangkok). Le travail préparatoire s'intensifie à mesure que la session approche, quelque six mois avant son début; le travail du Secrétariat porte alors presque exclusivement sur les activités liées à la Conférence, notamment la préparation et le traitement des documents de session et des propositions d'amendement soumises par les Parties, les dernières dispositions logistiques, l'enregistrement, le parrainage de participants, etc.



Lorsque la session a commencé, le Secrétariat travaille en équipes presque 24 heures sur 24 pour que tout se passe bien. Il participe activement à toutes les séances, aux groupes de travail et aux réunions du bureau, et prépare de nuit des centaines de documents dans les trois langues de travail, les imprime et les place sur le web. Il tient aussi des conférences de presse, fournit une assistance aux délégués, etc.

A l'initiative du Gouvernement néerlandais, pour la première fois dans l'histoire de la Convention, une table ronde ministérielle a eu lieu lors d'une session de la Conférence des Parties à la CITES. Plusieurs décideurs de haut niveau ont participé à cet événement, qui a contribué à mieux faire connaître la Convention. Les discussions ont été axées sur quatre thèmes:

- La contribution de la CITES aux objectifs plus généraux de la biodiversité et du développement durable;
- Comment renforcer l'application de la CITES et la lutte contre la fraude;
- Le rôle de la CITES s'agissant des espèces produisant du bois; et
- Le rôle de la CITES s'agissant des espèces marines.

Le rapport sur cette table ronde a été placé sur le site web de la CITES sous [document CoP14 Doc. 10](#).

A sa 14<sup>e</sup> session, la Conférence a amendé les Annexes I et II et a procédé aux changements résumés ci-après dans les résolutions et les décisions en vigueur.

### Résolutions

La Conférence a adopté huit nouvelles résolutions, en a révisé 31, et en a abrogé 15 dont 12 étaient les résolutions passées intitulées *Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties*, lesquelles, jusqu'à la CoP14, étaient simplement considérées comme remplacées par la suivante sur le même sujet à chaque CoP, sans être jamais formellement abrogées.

### Décisions

La Conférence a adopté 150 nouvelles décisions et en a révisé six autres. Toutes les autres décisions ont été considérées comme appliquées.

[Tous les documents relatifs à la CoP14](#) sont disponibles sur le site web de la CITES.

### ***Base de données sur le commerce***

Toutes les statistiques des rapports annuels soumis par les Parties conformément à l'Article VIII, paragraphe 7 a), de la Convention, sont entrées dans la [base de données sur le commerce CITES](#). Le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale du PNUE (PNUE-WCMC), situé à Cambridge (Royaume-Uni), fait ce travail sous contrat avec le Secrétariat.

En 2007, 620.059 données sur le commerce ont été entrées dans la base de données. La conformité de toutes les données entrées est automatiquement vérifiée et le PNUE-WCMC contacte les Parties directement au nom du Secrétariat quand il découvre des écarts ou des anomalies.

Les fichiers taxonomiques qui sous-tendent la base de données sont mis à jour régulièrement, suivant la nomenclature la plus récemment acceptée. En 2004, ils contenaient plus de 46.000 noms et synonymes de taxons. Ce nombre est passé à 49.610 à fin 2007. Le PNUE-WCMC tient aussi un tableau des noms d'espèces mal orthographiés pour convertir les données soumises électroniquement en noms tirés des nomenclatures normalisées. Ce tableau contient plus de 90.000 noms d'espèces mal orthographiés trouvés dans les rapports annuels.

La base de données sur le commerce CITES a été placée sur Internet en 2004; depuis, elle est largement utilisée par les autorités CITES ainsi que par les organisations non gouvernementales, les universités et les médias. En 2007, il y a eu 18.126 téléchargements à partir de cette base de données, provenant d'au moins 99 pays. Plus de 5037 données ont été téléchargées par les organes de gestion, les autorités scientifiques et les services de lutte contre la fraude de 58 Parties. Ces chiffres témoignent d'une augmentation marquée par rapport à ceux de 2006.



## **Base de données sur le caviar**

Autre base de données CITES créée et tenue par le PNUE-WCMC: la base de données sur le commerce du caviar – projet financé par l'Union européenne – lancée le 30 novembre 2007. Elle enregistre les données incluses dans les permis et les certificats autorisant le commerce de caviar. Elle contribue à détecter les demandes frauduleuses portant sur le commerce de caviar. Elle permet aussi aux autorités CITES de suivre les envois de caviar afin de vérifier la légalité de l'exportation originelle ainsi que la quantité et le type de caviar dont le commerce est autorisé. Il y avait autrefois un blanchiment considérable de caviar d'origine illégale, quand des commerçants sans scrupules obtenaient des documents CITES authentiques en faisant de fausses déclarations concernant le lieu d'obtention du caviar. La base de données permet aux autorités de repérer ces demandes frauduleuses. L'accès à cette base de données est limité aux organes de gestion CITES.

## **Registres CITES**

La Conférence des Parties a chargé le Secrétariat de tenir trois registres, lesquels sont accessibles sur le site web de la CITES sous "[Ressources/Registres CITES](#)".

1. Registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I, tenu conformément à la [résolution Conf. 12.10 \(Rev. CoP14\)](#), qui a succédé à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP13) le 13 septembre 2007.

Les Parties ont décidé que la dérogation prévue à l'[Article VII](#), paragraphe 4, de la Convention (qui permet que des spécimens d'une espèce animale inscrite à l'Annexe I élevés en captivité à des fins commerciales soient considérés comme des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II) devrait être appliquée par le biais de l'enregistrement par le Secrétariat des établissements qui élèvent ces spécimens. La procédure d'enregistrement est complexe et requiert du Secrétariat un travail considérable. En 2007, 65 demandes d'enregistrement ou de changements dans les informations concernant des établissements précédemment enregistrés ont été examinées et, dans 19 cas, le Secrétariat a assuré la médiation entre les Parties demandant l'enregistrement des établissements et celles ayant émis des objections. Au total, 22 nouveaux établissements ont été enregistrés cette année là et des modifications ont été faites dans le registre concernant les pays suivants: Allemagne, Bangladesh, Canada, Colombie, Indonésie, Malaisie, République tchèque, Singapour, Thaïlande et Royaume-Uni.



*Hybride femelle de faucon pèlerin et de gerfaut élevé en captivité*

2. Registre des pépinières commerciales reproduisant artificiellement des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I, tenu conformément à la [résolution Conf. 9.19 \(Rev. CoP13\)](#).

En 2007, des amendements ont été apportés à ce registre concernant des pépinières situées au Chili et en Inde.

3. Registre des institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention, tenu conformément à la [résolution Conf. 11.15 \(Rev. CoP12\)](#).

En 2007, des amendements ont été apportés au registre concernant des institutions scientifiques situées dans les pays suivants: Allemagne, Canada, Danemark, Etats-Unis, Grèce, Italie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, République tchèque et Royaume-Uni.

## **Notifications aux Parties**

Le Secrétariat est un dépositaire d'informations sur l'application de la Convention; au cours de son travail, il reçoit bon nombre d'informations et de rapports qu'il doit communiquer aux Parties. Il le fait par le biais des notifications aux Parties.

Les notifications donnent aux Parties des informations sur les sessions à venir, les décisions et les recommandations des comités CITES, des indications sur la législation des Parties, les permis et les timbres de sécurité perdus ou volés, et des avis sur l'interprétation ou la mise en œuvre de la Convention, etc. Les versions révisées des annexes, la liste des réserves formulées par les Parties, ainsi d'autres documents de référence officiels, sont également fournis avec les notifications.

Le Secrétariat CITES a adressé 49 notifications aux Parties en 2007. La [liste complète des notifications](#) est disponible sur le site web de la CITES.

Les notifications sont régulièrement invalidées, à mesure qu'elles deviennent caduques. Néanmoins, à la fin de chaque année, le Secrétariat examine systématiquement la liste des notifications valides afin de maintenir au minimum le nombre de documents auxquels les Parties doivent se référer. En plus de procéder à un examen interne, le Secrétariat contacte les Parties qui ont demandé l'émission de notifications pour en vérifier la validité. L'examen réalisé à la fin de 2007 a ainsi permis de réduire de 138 à 99 le nombre des notifications valides.

## **Répertoire**

Le Secrétariat publie le [Répertoire CITES](#) en tant que référence donnant des informations sur l'organe de gestion, l'autorité scientifique et le service de lutte contre la fraude chargés de traiter les questions CITES dans chaque pays. Chaque fiche donne d'autres informations pertinentes sur chaque pays, comme les réserves qu'il a formulées, ses entrées dans les registres CITES ou toute suspension du commerce avec ce pays ayant été recommandée. Le répertoire indique aussi, quand ces informations sont disponibles, quelles autorités contacter quand des spécimens sont saisis, si un pays accepte les certificats de propriété, quels contrôles sont faits en cas de transfert international d'objets personnels, et autres informations pour aider les Parties à appliquer la Convention.

Le Secrétariat met régulièrement à jour le répertoire CITES en y incluant des informations sur les Parties et les autorités compétentes des Etats non parties, conformément à la résolution Conf. 9.5 (Rev. CoP13) et, après la CoP14, la [résolution Conf. 9.5 \(Rev. CoP14\)](#). En 2007, le Secrétariat a mis à jour les fiches du répertoire CITES concernant 172 Parties à la Convention et deux Etats non-Parties.

## **Amendements aux annexes**

Les amendements aux Annexes I et II adoptés à la CoP14 ont été publiés avec la [notification aux Parties n° 2007/022](#) du 26 juillet 2007 et sont entrées en vigueur le 13 septembre 2007.

Durant la période couverte par le présent report, l'Annexe III a elle aussi été révisée plusieurs fois:

1. La première révision a suivi le retrait de plusieurs douzaines d'espèces par le Ghana (voir [notification aux Parties n° 2007/007](#)), qui a pris effet le 4 mars 2007.
2. La deuxième a suivi l'inclusion d'un mollusque, l'ormeau (*Haliotis midae*), par l'Afrique du Sud, qui a pris effet le 3 mai 2007.
3. La troisième a suivi l'inclusion d'une espèce d'arbre, *Dipteryx panamensis*, par le Nicaragua, qui a pris effet le 13 septembre 2007.
4. Enfin, la quatrième a été annoncée le 13 novembre dans la [notification aux Parties n° 2007/038](#) et a pris effet le 12 février 2008. Elle concernait l'inclusion de plusieurs espèces animales et végétales par l'Algérie, l'Argentine et le Guatemala.

Les [annexes actuellement en vigueur](#) sont disponibles sur le site web de la CITES.

## **Réserves**

Les Parties sont habilitées à formuler des réserves concernant les amendements aux annexes faits à une session de la Conférence des Parties. Cela signifie que le pays qui a formulé la réserve est considéré comme non partie à la Convention s'agissant du commerce des spécimens de l'espèce en question.

Aucune réserve n'a été formulée concernant les amendements aux Annexes I et II adoptés à la CoP14. Toutefois, le Ghana a retiré de l'Annexe III *Psittacula krameri*, espèce au sujet de laquelle des réserves avaient été faites précédemment par le Liechtenstein et la Suisse. Ces réserves ont donc cessé d'être en vigueur le 4 mars 2007 et le Secrétariat a révisé la liste des réserves en conséquence.

De plus, le Secrétariat a révisé la liste des réserves pour suivre les nomenclatures normalisées adoptées à la CoP14.

La [version la plus récente des réserves](#) formulées par les Parties est disponible sur le site web de la CITES.

## **Amendements à la Convention**

### 1. [Amendement de Bonn](#)

Cet amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a), habilite la Conférence des Parties à adopter des dispositions financières. Il a été adopté à Bonn le 22 juin 1979 et est entré en vigueur le 13 avril 1987. A la fin de 2007, 138 Parties sur 172 l'avaient accepté, dont 43 des 48 qui étaient Parties à la CITES le 22 juin 1979, date à laquelle l'amendement avait été adopté.

### 2. [Amendement de Gaborone](#)



Cet amendement à l'Article XXI donne aux organisations d'intégration économique régionale la possibilité d'adhérer à la Convention. Il a été adopté à Gaborone le 30 avril 1983. A la fin de 2007, 84 Parties l'avaient accepté, dont 47 qui étaient Parties à la CITES le 30 avril 1983, date à laquelle l'amendement avait été adopté. La Conférence des Parties a recommandé à plusieurs reprises l'acceptation de cet amendement mais il n'est pas encore entré en vigueur car il doit être accepté par 54 des 80 pays qui étaient Parties à la CITES lorsque l'amendement a été adopté.

Le 12 novembre 2007, le Secrétariat a émis la [notification aux Parties n° 2007/036](#) qui fait le point sur les amendements et prie les Parties qui ne les ont pas encore acceptées, de le faire.

Les listes complètes des Parties qui ont accepté ces amendements sont jointes en tant qu'annexes 7 et 8 du présent rapport et peuvent être consultées sur le [site web de la CITES](#).

## Les nouvelles Parties

Deux Etats, les Iles Salomon et le Kirghizistan, sont devenus Parties à la Convention en 2007.

Nouvelles Parties	Cartes <sup>1</sup>
<p><b>Iles Salomon</b></p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument d'adhésion: 26 mars 2007</i></p> <p><i>Date d'entrée en vigueur: 24 juin 2007</i></p>	
<p><b>Kirghizistan</b></p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument d'adhésion: 4 juin 2007</i></p> <p><i>Date d'entrée en vigueur: 2 septembre 2007</i></p>	

Le 31 décembre 2007, 172 Etats étaient Parties à la Convention. La [liste complète des Parties](#) est jointe en tant qu'annexe 6 du présent rapport et peut être consultée sur le site web de la CITES.

## Publications CITES

Depuis 2007, le Secrétariat n'imprime plus ses publications et a opté pour la production de CD-ROM. Cette décision a été prise pour plusieurs raisons. La première est économique, les CD-ROM étant bien moins chers à réaliser et à envoyer que les publications imprimées, alors que le Secrétariat a un budget limité. Du fait de la fabrication de CD-ROM, le Secrétariat a aussi réduit sa consommation de papier. Troisièmement, le support électronique permet de produire des matériels interactifs qui ne le seraient pas sur papier, comme les cours de formation décrits ci-dessous. Au niveau des utilisateurs, ceux-ci peuvent facilement en faire des copies à distribuer pour faciliter l'accès aux informations.

### 1. Cours de formation interactif à l'intention des agents de la lutte contre la fraude et module d'information à l'intention des procureurs et de l'appareil judiciaire

En mai 2007, le Secrétariat a réalisé sur CD-ROM un cours de formation intitulé *Cours destiné aux agents de la lutte contre la fraude et informations pour les instances judiciaires*. Ce cours, produit avec l'appui financier de la Commission européenne, vise à présenter la Convention et les questions

<sup>1</sup> Source: les cartes proviennent du site web de la Central Intelligence Agency des Etats-Unis d'Amérique (<https://www.cia.gov/>).

qui concernent les agents de la lutte contre la fraude et les douaniers qui traitent les spécimens CITES, ainsi que les autres fonctionnaires chargés de faire respecter les lois et réglementations applicables aux espèces sauvages.

Le cours donne des informations sur le fonctionnement de la Convention et sur les questions de législation et d'éthique. Une introduction aux nombreux matériels d'information sur la CITES, avec des liens conduisant aux textes complets, est également disponible. Il se termine par une partie incluant des conseils pratiques sur les saisies, la manutention des spécimens, l'interrogation des suspects, la préparation des affaires soumises aux tribunaux, et le travail auprès des médias.

Le module comporte des informations sur les législations, les facteurs pris en compte dans les affaires touchant à la CITES, les points importants à évaluer dans ces affaires, les concepts utilisés dans l'évaluation des facteurs, les sanctions possibles, et les points importants à considérer dans les poursuites, avec des exemples d'affaires.

Ce CD-ROM a paru en 2007, en anglais, une version trilingue étant prévue pour l'année suivante. Sa distribution a été limitée aux organes de gestion et aux autorités chargées de la lutte contre la fraude des Parties et des non-Parties.

## 2. CD-ROM sur la CoP14

Un CD-ROM contenant les documents pré-session, et équipé d'une interface web facile à utiliser, a été distribué aux participants au cours de la CoP14.

## 3. Manuel CITES

Les décisions adoptées à la CoP14 ont pris effet le 13 septembre 2007 et le Secrétariat a publié à la fin de 2007 une nouvelle édition du *Manuel CITES*. Le *Manuel CITES*, qui se présente sous forme d'un CD-ROM trilingue, a été envoyé à toutes les Parties. Une nouvelle interface imitant le site web de la CITES a été élaborée.

Le *Manuel CITES* a été produit pour fournir aux Parties et aux milieux CITES les textes essentiels pour mettre en œuvre la Convention réunis en une seule publication. Il comprend le texte de la Convention, les Annexes I, II et III, un spécimen de permis/certificat CITES, ainsi que les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties.

Les publications CITES figurent dans la partie [Publications](#) du site web de la CITES et sont vendues par contrat avec le Secrétariat par deux diffuseurs, *Earthprint* et NHBS.

## Affaires juridiques et politique commerciale

### Législation

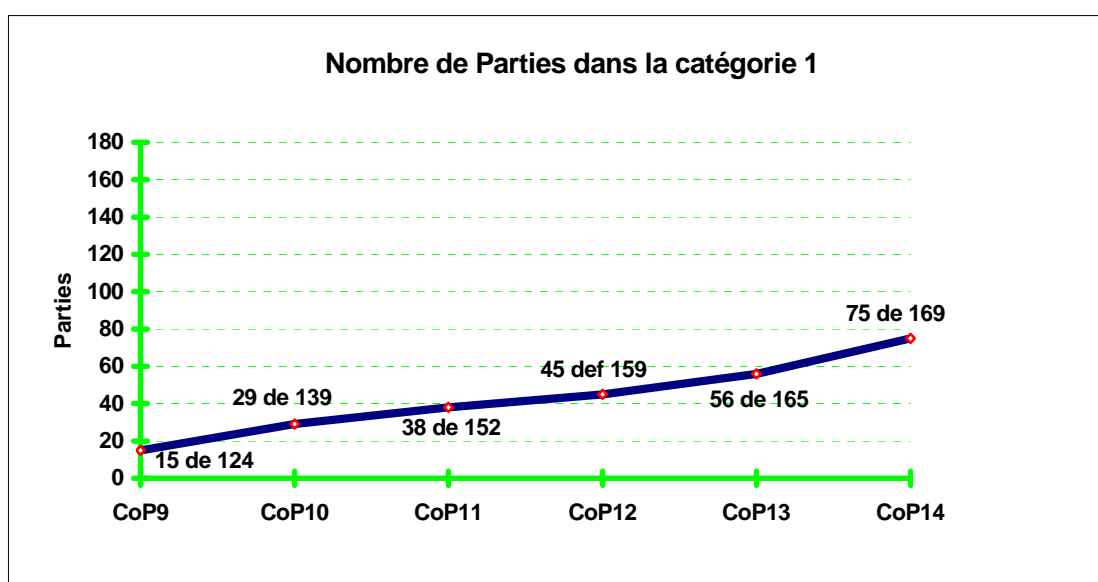
En 2007, le Secrétariat a continué de compiler les textes législatifs pertinents et les indications écrites de progrès législatifs (les plans de législation CITES nouveaux ou révisés, les projets de législation et les législations promulguées). Il a fourni par écrit des avis législatifs à des missions de pays et lors d'ateliers. L'atelier national sur l'examen des politiques commerciales tenu en Ouganda a donné au Secrétariat l'opportunité de fournir une assistance législative aux autorités CITES de ce pays puis de se rendre au Kenya (grâce à des fonds alloués par le Japon) pour fournir une assistance similaire. Des discussions sur les législations ont aussi été possibles avec plusieurs Parties à La Haye en marge de la CoP14.

Les modules éducatifs sur les législations nationales CITES ont été présentés aux participants lors du cours de maîtrise intitulé *Accès aux espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation: le cadre international*, dispensé à Baeza (Espagne).

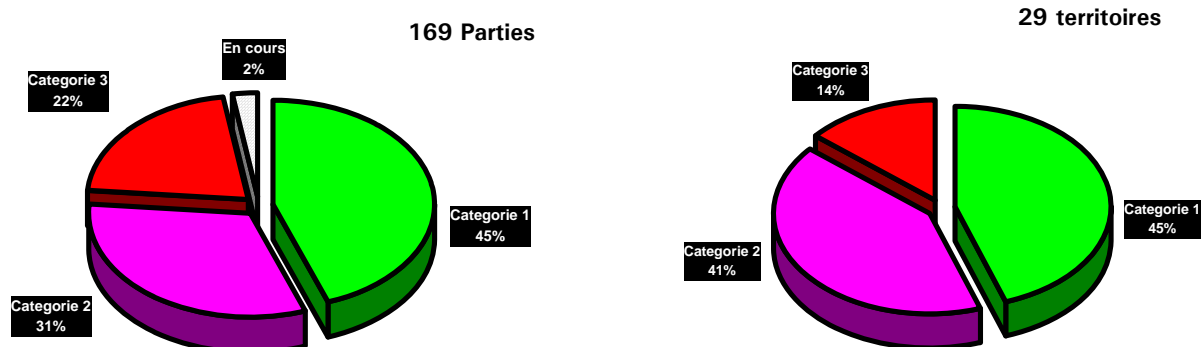
En application de la décision 13.79, le Secrétariat a soumis à la 55<sup>e</sup> session du Comité permanent un rapport sur les progrès législatifs accomplis par les Parties. Sur la base de ces recommandations, le Comité a déterminé que plusieurs autres pays nécessitaient une attention prioritaire au titre du projet sur les législations nationales (PLN) et a décidé d'examiner les progrès législatifs des Parties à sa 57<sup>e</sup> session en 2008.

Dans le [document CoP14 Doc. 24](#), soumis à la CoP14, le Secrétariat a examiné les progrès législatifs accomplis par les Parties et les territoires dépendants depuis l'établissement du PLN en 1992. Comme le montre le graphique suivant, les progrès législatifs ont été constants mais lents, avec au minimum sept Parties et au maximum 19 ayant promulgué une législation adéquate entre des sessions de la Conférence des Parties. L'examen des législations par le Secrétariat a été d'autant plus prenant qu'il y a eu l'arrivée de 45 nouvelles Parties et de 29 territoires dépendants. Bien qu'un grand nombre de pays et de territoires n'aient toujours pas de législation adéquate pour appliquer la Convention, une certaine impulsion semble avoir été donnée depuis la CoP13 en 2004.

### Législations nationales par catégories en 2007



Les deux camemberts figurant ci-dessous (un pour les Parties et l'autre pour les territoires dépendants), et le tableau, montrent la répartition des législations dans les diverses catégories, ainsi que le petit nombre de pays qui n'ont pas encore soumis de textes législatifs pour analyse.



Catégorie	Nombre de Parties	Nombre de territoires
1	75	13
2	54	12
3	36	4
En cours	4	0
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>29</b>

Catégorie 1: législations remplissant généralement les conditions requises pour l'application de la CITES

Catégorie 2: législations ne remplissant généralement pas toutes les conditions requises pour l'application de la CITES

Catégorie 3: législations ne remplissant généralement pas les conditions requises pour l'application de la CITES

En cours: législations en cours d'analyse.

Pour accélérer l'adoption de législations adéquates pour appliquer la CITES, la Conférence des Parties a adopté les [décisions 14.25 à 14.27](#) à la CoP14. La décision 14.25 charge les pays et les territoires dépendants Parties à la Convention depuis au moins cinq ans et ayant une législation qui n'est pas encore adéquate, de soumettre une nouvelle législation promulguée avant la 58<sup>e</sup> session du Comité permanent en 2009, ou de fournir une justification adéquate de la non-soumission d'une telle législation. La décision 14.26 charge le Comité permanent de veiller à poursuite des progrès législatifs, et la décision 14.27 charge le Secrétariat d'analyser les législations, de fournir une assistance technique et de préparer des rapports à ce sujet.

Aucune nouvelle recommandation de suspension du commerce pour des motifs liés à la législation n'a été faite en 2007. Cependant, la suspension du commerce avec six Parties reste en vigueur car elles n'ont pas fourni d'indications écrites sur leurs progrès législatifs.

En 2007, le Secrétariat a commencé à placer sur le site web de la CITES le texte complet des [Rapports bisannuels des Parties](#). Comme ces rapports incluent des informations sur les dispositions législatives et réglementaires prises pour appliquer la Convention (comme requis par l'[Article VIII](#) de la Convention), ils sont une bonne source d'informations sur les législations en vigueur et les progrès accomplis pour les renforcer.

Enfin, à la demande de l'UICN, le Secrétariat a préparé un article pour le bulletin de 2007 de l'UICN, *Environmental Law Programme*, axé sur les futures orientations des accords multilatéraux sur l'environnement. Cet article, intitulé [The Continuing Evolution of CITES](#), indique que les résultats de la CoP14 montrent que la Convention est appliquée de manière de plus en plus cohérente, multilatérale, équilibrée et rationnelle.



## ***Examens des politiques commerciales***

Le travail sur le projet d'examen de politiques commerciales nationales entrepris conjointement par quatre pays pilotes, le Secrétariat CITES, la Division Economie et Commerce du PNUE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Institut universitaire d'études sur le développement (IUED) de l'Université de Genève, a fait des progrès importants en 2007.

En janvier 2007, des comités directeurs nationaux et des équipes d'examineurs ont été établis à Madagascar, au Nicaragua, en Ouganda et au Viet Nam. En février, une réunion des équipes des pays pilotes et des partenaires internationaux a eu lieu à Genève pour examiner le projet de cadre pour l'examen et préparer le lancement des examens au niveau national. Les participants ont eu l'occasion non seulement de renforcer la coopération dans l'équipe que leur pays, mais aussi de tirer parti de l'échange d'informations et d'expériences avec les autres "pionniers" de l'examen. Les participants réunis en petits groupes ont fait des exercices sur la place respective des différents acteurs, ont analysé la chaîne de valeur et ont identifié les impacts, en plus de suivre des présentations et de participer à des discussions sur les éléments essentiels du cadre de l'examen (préparation des examens, description du contexte de la politique, teneur et application, identification des impacts socio-économiques et sur la biodiversité, analyse globale, conclusions et recommandations).

Les comités directeurs nationaux et les équipes d'examineurs se sont réunis dans le courant de l'année pour planifier leur travail. Ils ont aussi organisé un atelier consultatif national dans chaque pays pilote pour annoncer l'examen et le décrire, et recevoir un premier feedback d'une large gamme de parties prenantes (services chargés de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie, de l'environnement, du commerce, des finances, du développement, autorités régionales ou locales, douanes et police, associations du secteur privé et milieux d'affaires, institutions académiques ou de recherche et ONG sur la conservation des espèces sauvages). Des représentants des partenaires internationaux ont fourni un appui technique lors de chaque atelier national puis ont travaillé séparément avec les équipes d'examineurs pour les aider à organiser leurs activités liées à l'examen. Par la suite, les équipes ont finalisé leurs études théoriques et de terrain au niveau du pays. Sur la base de ces études, des projets de rapports ont été préparés.

Le Secrétariat a préparé pour la CoP14 le [document CoP14 Doc. 15](#) sur le projet et la valeur générale des examens des politiques en matière de commerce des espèces sauvages. Le projet de cadre pour l'examen de ces politiques nationales a été communiqué à cette session en tant que [document CoP14 Inf. 17](#). Après discussion, la Conférence des Parties a adopté les [décisions 14.21 à 14.24](#) qui invitent les pays d'importation et d'exportation à examiner leur politique nationale relative aux espèces sauvages et à partager avec d'autres Parties les éléments pertinents de leur examen et des enseignements qu'elles en ont tiré. En outre, l'objectif 1.1 de la [Vision d'une stratégie pour 2008 à 2013](#) adoptée à cette session demande aux Parties de remplir leurs obligations découlant de la Convention par le biais de politiques, d'une législation et de procédures appropriées.

### ***La CITES et les moyens d'existence***

A sa 14<sup>e</sup> session, la Conférence des Parties a adopté les [décisions 14.3 et 14.4](#), *La CITES et les moyens d'existence*, qui stipulent que le Comité permanent lance et supervise un processus visant à mettre au point:

1. des outils pour évaluer rapidement les effets positifs et négatifs de l'application des décisions d'inscription aux annexes CITES sur les moyens d'existence des démunis; et
2. des projets de lignes directrices volontaires permettant aux Parties de traiter ces effets, en particulier dans les pays en développement.

Conformément à la décision 14.4, le Secrétariat CITES a réuni des fonds externes pour permettre au Comité permanent de lancer et de superviser le processus susmentionné. Le Royaume-Uni a fourni 15.000 GBP et la *Safari Club International Foundation* 25.000 USD pour appuyer la mise en œuvre de la décision 14.3.



## ***Incitations à l'application de la Convention***

Pendant la CoP14, le Secrétariat CITES a coorganisé des réunions sur les mesures d'incitations, y a participé, ou a collaboré avec des partenaires stratégiques pour les tenir. Les questions les plus importantes alors examinées ont été l'engagement du secteur privé dans la CITES et le potentiel des plans de certification dans l'application de la CITES, comme expliqué ci-après.

### 1. Engagement du secteur privé

La [CNUCED](#), en collaboration avec un groupe de travail informel des secrétariats des conventions touchant à la biodiversité, a organisé le 6 juin 2007, une réunion pour examiner avec le secteur privé les différentes manières de promouvoir un meilleur engagement des milieux d'affaires pour atteindre les buts des conventions touchant à la biodiversité. Les participants ont souligné la nécessité de faire participer le secteur privé de manière plus constructive au respect et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et la lutte contre la fraude, ainsi qu'aux défis politiques à relever et aux opportunités qui s'offrent au secteur privé de s'impliquer dans plusieurs processus CITES. Les représentants du secteur privé ont vu comment ils pouvaient participer à la prise de décisions et à l'application de la Convention. Des suggestions sur la manière d'aller de l'avant ont été faites, notamment la préparation d'études de cas sur la contribution du secteur privé à l'application des AME, et la création d'une plate-forme pour approfondir la discussion avec le secteur privé.

### 2. Plans de certification

Le 8 juin 2007, un groupe d'organisations a organisé une réunion sur *La CITES et la certification*. Les participants ont examiné le potentiel de la CITES comme système de certification et a envisagé des moyens de veiller à ce que le système de permis CITES soit reconnu comme système de certification par les consommateurs. Certains intervenants ont présenté le système de permis CITES comme une forme réglementaire de certification selon l'ISO (atelier CITES, Genève, 2003) et comme une garantie d'acquisition légale et de durabilité pour des espèces CITES telles que la vigogne et les crocodiliens. Il a aussi été reconnu que les plans de certification sont de plus en plus utilisés s'agissant des bois, des poissons et autres espèces commerciales inscrites aux annexes.

## Lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude semble recevoir toujours plus d'attention à chaque session de la Conférence des Parties, comme en témoigne l'inscription à l'ordre du jour de la CoP14 d'une table ronde ministérielle organisée alors. Malheureusement, les moyens dont dispose le Secrétariat pour aborder les questions de lutte contre la fraude restent limités.

Les questions touchant à des espèces particulières continuent de prendre un temps considérable dans le travail de lutte contre la fraude. Les espèces de l'Annexe I sont souvent parmi les plus recherchées par les délinquants et sont commercialisées illégalement comme animaux vivants et comme parties ou produits. Les missions conduites par le Secrétariat en 2007 le montrent très clairement.

### **Orangs-outans**

Le Secrétariat a poursuivi ses missions techniques en Asie pour étudier le commerce illégal d'orangs-outans. Deux des trois missions ont été conduites avec le Secrétariat du [Great Apes Survival Partnership](#) (GRASP). L'équipe s'est rendue au Cambodge, en Malaisie et en Thaïlande. Au Cambodge et en Thaïlande, l'on a noté un niveau important de commerce de spécimens vivants de ces espèces et le caractère très organisé de la capture illégale, de la contrebande et du trafic, alors que Sabah et Sarawak, en Malaisie, ont montré que de grands succès pouvaient être obtenus grâce à des projets de rétablissement soigneusement conçus.



*Traversée d'une rivière au Cambodge lors d'une mission*

### **Grands félins**

Une autre mission sur des espèces particulières, cette fois les grands félins d'Asie, a été conduite en Chine, de Beijing à l'est jusqu'à Lhassa à l'ouest, en passant par six autres villes. Le Secrétariat a examiné le commerce illégal de peaux de grands félins encouragé par l'utilisation de ces peaux dans des vêtements traditionnels dans les provinces occidentales de la Chine, ainsi que l'élevage controversé de tigres en vue d'en utiliser des parties du corps en médecine traditionnelle.



La mission a permis au Secrétariat de rencontrer de nombreux cadres chargés de la lutte contre la fraude en Chine, de se rendre sur des marchés où des peaux ou des produits d'animaux pouvaient être en vente, et de visiter le plus grand établissement d'élevage de tigres de la Chine. Créé en 1986, il compte plus de 1000 tigres et 200 lions.

*Palais du Potala à Lhassa, région autonome du Tibet (Chine)*

### **Ivoire**

Le Secrétariat a eu le plaisir d'être invité à participer à une réunion convoquée par Interpol et accueillie par le *Kenya Wildlife Service*, à laquelle ont participé plusieurs des pays d'Afrique et d'Asie les plus affectés par des affaires importantes de contrebande d'ivoire. Il y a eu un échange d'informations très utile et un

accord pour davantage de coopération. Bon nombre de services de lutte contre la fraude ont exprimé la frustration qu'ils éprouvent dans leur travail. Dans une importante affaire de contrebande, par exemple, le délinquant avait été identifié mais il avait fui vers un pays ayant de médiocres relations diplomatiques avec le reste du monde et ne risquait donc guère d'être extradé pour être traduit en justice. Cette réunion a encouragé le Secrétariat CITES et Interpol à travailler ensemble à préparer des orientations sur les livraisons contrôlées. Elle a aussi amené le Secrétariat à émettre l'une de ses alertes les plus détaillées, fournissant une évaluation des risques, le ciblage et le profilage des avis destinés aux agences de lutte contre la fraude.



Parmi les dernières activités de lutte contre la fraude menées à bien par le Secrétariat en 2007, il y a eu sa participation à l'atelier intitulé *[The Growth and Control of International Environmental Crime](#)*, organisé à Londres par le *Royal Institute for International Affairs*, qui a réuni des experts gouvernementaux, des organisations internationales comme Interpol et la Banque mondiale, mais aussi des organisations non gouvernementales et des chercheurs.

*Participants à la première réunion d'Interpol sur le trafic d'ivoire*

### **Autres activités**

Bon nombre de questions liées à la lutte contre la fraude ont été examinées à la CoP14 mais le commerce via Internet a reçu une attention particulière et il a été décidé qu'un atelier serait convoqué pour examiner cette question en détail. Le groupe CITES de spécialistes de la lutte contre la fraude devait se réunir à nouveau pour examiner l'échange et l'analyse des données sur le commerce illégal, les plans d'action nationaux de lutte contre la fraude et les progrès accomplis par les Parties dans l'application des recommandations faites par le groupe à la CoP13 (Bangkok, 2004).

En décembre, le Secrétariat s'est rendu en Egypte pour sa dernière mission technique de 2007, pour examiner la lutte contre la fraude en général et l'application de la Convention, mais aussi le commerce illégal d'ivoire et de primates.

Pendant tout 2007, le Secrétariat a maintenu des contacts étroits avec les agences internationales de lutte contre la fraude, participant aux réunions impliquant Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des réseaux régionaux de lutte contre la fraude tels que le Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages, qui s'est réuni deux fois à Bruxelles en cours d'année.

#### **Forum sur le web**

*Le Secrétariat utilise de plus en plus la page [Enforcement Authorities Forum](#), sur le site web de la CITES, pour donner des informations. Les cadres des agences pertinentes sont encouragés à s'y inscrire.*

## Science

### ***Assistance aux autorités scientifiques***

Ces dernières années, le Secrétariat a organisé une série d'ateliers sur *La science et la CITES*, dont un en janvier 2007 à Paramaribo (Suriname). Cet atelier est évoqué en détails dans la partie du présent rapport consacrée au renforcement des capacités.

Le Secrétariat a également dispensé une formation plus large au cours de maîtrise intitulé *Accès aux espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation: le cadre international*, organisé par l'Université de Cordoue et l'Université internationale d'Andalousie (Espagne). De plus, il a contribué à un atelier de formation à l'identification des bois à Hambourg (Allemagne).



*Participants à l'atelier La science et la CITES à Paramaribo*

Enfin, le Secrétariat a fourni aux Parties des avis sur des questions scientifiques en réponse aux demandes faites par téléphone, par courriel et par lettre.

### ***Assistance et appui aux comités techniques***

En 2007, année de session de la Conférence des Parties, le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature ne se sont pas réunis. Néanmoins, le Secrétariat a aidé les présidents de ces Comités à préparer leur rapport et sept autres documents pour la Conférence.

### ***Avis de commerce non préjudiciable***

La plupart des activités du Secrétariat touchant aux avis de commerce non préjudiciable ont porté sur l'étude du commerce important et l'organisation des séminaires de formation susmentionnés. Il y a eu d'autres activités, centrées sur l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*), qui a fait l'objet d'ateliers à Cancún (Mexique) et à Managua (Nicaragua). Ils ont abouti à deux rapports: un sur des lignes directrices pour formuler les avis de commerce non préjudiciable, et un autre sur les tableaux de conversion des volumes pour l'acajou scié. Les rapports ont été soumis au Comité pour les plantes l'année suivante (voir documents [PC17 Doc. 16.1.2](#) et [PC17 Inf. 3](#)).

### ***Etude du commerce important***

L'étude du commerce important, qui est un processus essentiel pour le respect de la Convention, cherche à traiter les points faibles de l'application de l'[Article IV](#), paragraphes 2 a), 3 et 6 a), de la Convention, qui concerne les avis de commerce non préjudiciable, indispensables pour garantir la durabilité du commerce international de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont entrepris l'examen de ces conclusions par des pairs, en commençant par examiner, après chaque session de la Conférence des Parties, le niveau des exportations d'espèces de l'Annexe II autorisé par les Etats des aires de répartition. Lorsque d'éventuels cas d'application médiocre de l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a), sont détectés, un large dialogue est entamé avec les pays d'exportation et, s'il y a lieu, des études théoriques sont faites pour déterminer l'ampleur du problème. Des recommandations peuvent être faites aux Etats d'aires de répartition concernés pour traiter les problèmes. Si ceux-ci ne peuvent pas être résolus par un dialogue bilatéral, le Comité permanent prend les décisions nécessaires en vue du respect de la Convention. Le Secrétariat est chargé de gérer le



processus, de veiller à ce que la correspondance soit échangée en temps voulu, de commander les études théoriques nécessaires, et de faire rapport aux comités CITES.

A leurs sessions de 2005, les deux comités ont identifié 14 taxons dont le niveau des exportations autorisées était peut-être préoccupant. Le Secrétariat a demandé aux 44 Etats d'aires de répartition concernés des informations complémentaires pour examen par les comités. De plus, le Secrétariat a continué de suivre les cas déjà considérés comme préoccupants, en particulier ceux impliquant le faucon sacré (*Falco cherrug*), le perroquet à tête grise (*Poicephalus senegalus*) et le perroquet gris (*Psittacus erithacus*), certains tridacnes géants (Tridacnidae spp.), le prunier d'Afrique (*Prunus africana*) et le perce-neige (*Galanthus woronowii*).

En 2007, le Secrétariat a aussi finalisé le rapport sur des cas de commerce important ayant été examinés quelques années auparavant et qui avaient entraîné des recommandations de suspension du commerce émises par le Comité permanent. Ce rapport a été présenté au Comité permanent en 2008 (voir [document SC57 Doc. 29.2](#)).

### ***Assistance dans l'élaboration et l'application de systèmes de quotas***

Les Parties établissent souvent des quotas d'exportation volontaires pour aider à contrôler le commerce. Le Secrétariat a reçu des demandes de 90 Parties de publier 900 de ces quotas en 2007 en plus des quelque 60 établis par la Conférence des Parties. Les propositions de quotas d'exportation volontaires ont été soumises aux vérifications de base – utilisation du nom scientifique correct et présence de l'espèce dans le pays concerné – avant d'être traduites et placées sur le site web de la CITES.

### ***Conférence des Parties***

Avant la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, le Secrétariat, comme requis par la Convention, a évalué les [37 propositions d'amendement des annexes](#) qu'il avait reçues, en s'appuyant sur les critères d'inscription établis par les Parties. Une évaluation provisoire a été envoyée aux Parties le 5 mars 2007 et les recommandations finales du Secrétariat étaient disponibles le 2 mai 2007. La coopération au sujet des propositions d'amendements a été maintenue avec les organismes intergouvernementaux dont les fonctions touchent aux bois et aux espèces marines, en particulier l'[Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture](#) et l'[Union internationale pour la conservation de la nature](#). Le Secrétariat a réuni des fonds pour la tenue de la troisième réunion de dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, qu'il a organisée, et qui avait été convoquée par le Comité permanent et s'était tenue à La Haye (Pays-Bas) du 31 mai au 1 juin 2007. La réunion a contribué au consensus intervenu ensuite sur cette question à la CoP14. Après l'adoption de nouvelles références de nomenclature à la CoP14, le Secrétariat a vérifié si les noms utilisés dans les annexes étaient corrects.

### ***Communication et coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement***

Le Secrétariat a promu la Convention et établi une coopération scientifique avec plusieurs AME et organisations apparentées dont, en 2007, les instances suivantes: Conseil scientifique de la Convention sur la [Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage](#) (CMS), [International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity](#) (IMoSEB) et [2010 Biodiversity Indicators Partnership](#). Suite à une initiative prise par le Secrétariat, 2007 a été l'année de la première réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité. Ce forum a été conçu de manière à améliorer la coopération scientifique entre les conventions touchant à la biodiversité, en particulier au sujet de [2010 Biodiversity Target](#). En 2007, le Secrétariat a été le partenaire de l'[Organisation internationale des bois tropicaux](#) (OIBT) pour soumettre une demande de fonds à la Commission européenne, qui y a donné suite, pour un projet intitulé *Ensuring international trade in CITES-listed timber species is consistent with their sustainable management and conservation*. Le projet a démarré en juillet 2007 et s'achèvera en 2010. Il se monte à 3 millions d'EUR, dont 80% émanant de la Commission européenne et 0,5 million d'USD des Etats-Unis et du *Bali Partnership Fund* de l'OIBT.

## Renforcement des capacités

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le Secrétariat fournit une assistance pour l'interprétation de la Convention et une assistance technique aux Parties pour l'application de la Convention; il assure la formation ou fournit une assistance à cet effet, met au point des outils de formation, produit des publications sur la CITES, promeut la coopération entre les Parties, fournit des avis sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et répond aux demandes d'informations sur la Convention et son application. A la CITES, le renforcement des capacités est axé sur trois domaines prioritaires:

1. *Améliorer la capacité nationale de gérer et de réglementer le commerce légal de spécimens CITES.* C'est fait en promouvant une connaissance approfondie de la Convention, en améliorant les dispositions institutionnelles, la politique et la base législative de la réglementation du commerce, en promouvant la délivrance correcte des permis et des certificats, en renforçant l'apport et la participation des autorités scientifiques, en promouvant des techniques de vérification sûres et un meilleur savoir-faire dans l'identification des espèces, en promouvant le respect général des dispositions de la CITES, et en promouvant la coopération interagences.
2. *Améliorer la capacité de s'attaquer au commerce illégal des spécimens CITES.* C'est fait en faisant mieux comprendre la Convention et ses dispositions, en encourageant l'adoption de législations qui clarifient les obligations et les capacités du gouvernement et qui établissent des délits appropriés et des sanctions adéquates et applicables, en promouvant le respect de la Convention, en assurant la sensibilisation aux questions de commerce illégal et aux causes de ce commerce, en améliorant la capacité de détecter le commerce illégal, en promouvant la coopération interagences, et en promouvant des actions telles que la confiscation, les investigations et les poursuites judiciaires.
3. *Fournir des informations exactes sur la CITES à diverses audiences et rectifier les conceptions erronées sur la Convention.* C'est fait en faisant des conférences et des présentations (souvent devant des institutions académiques), en produisant des publications destinées au public, et en répondant aux questions sur la CITES.

Outre le travail relatif à la CoP14, le Secrétariat a réalisé en 2007 les diverses activités de renforcement des capacités indiquées ci-après.

### ***Elaboration de matériels de formation et formation à distance***

En 2007, diverses présentations en PowerPoint ont été préparées ou actualisées pour des activités de formation et de sensibilisation. Cependant, le coût élevé des ateliers de formation, en particulier des ateliers régionaux impliquant le déplacement à l'étranger des participants, limite sévèrement le nombre d'ateliers et de participants pouvant bénéficier de ces présentations et conférences. Pour atteindre un plus grand nombre de participants et un public plus large, le Secrétariat a axé son action sur la préparation de cours interactifs sur CD-ROM et via Internet. Les avantages de cette approche sont la normalisation du contenu des présentations, l'emploi de méthodes d'enseignement à distance innovantes et ayant fait leurs preuves, la possibilité d'inclure des textes de référence et autres matériels, le faible coût de distribution et d'accès, et la possibilité pour l'utilisateur de réutiliser les cours.

Un cours interactif destiné aux douaniers a été préparé avec la collaboration d'Environnement Canada et a été actualisé de temps à autre. En 2007, le Secrétariat a préparé le *Cours destiné aux agents de la lutte contre la fraude et informations pour les instances judiciaires* avec l'appui de la Commission européenne. Ce cours est évoqué en détail dans la partie du présent report réservée aux publications CITES.

En 2007, le Secrétariat a aussi étudié la possibilité d'adapter l'apprentissage interactif via Internet aux besoins CITES de formation, et a conclu que cette approche permettrait de dispenser une formation générale et spécialisée au niveau répondant le plus efficacement aux besoins de formation nationaux et régionaux. C'est ce que le Secrétariat appelle "le collège virtuel CITES". Ce collège est conçu comme un partenariat entre le Secrétariat, des universités, des centres d'enseignement et des Parties. Il propose des cours de différents niveaux, basés sur Internet (apprentissage en ligne) pour aider à construire et à renforcer les capacités nationales et régionales. Le collège virtuel proposé a été présenté à la CoP14 dans

le [document CoP14 Doc. 16](#). Des fonds sont recherchés pour préparer des cours et les discussions avec les institutions académiques souhaitant accueillir le collègue virtuel CITES ont commencé.

## **Manuel d'identification**

Le manuel d'identification en anglais est presque achevé, les fiches étant en général soumises en anglais. Pour la faune, il comporte actuellement 1737 fiches sur des espèces, 202 fiches d'information et 193 fiches sur des parties et produits. Pour la flore, il comporte actuellement 167 fiches sur des espèces, 20 fiches d'information, et quatre fiches sur des parties et produits. Le Secrétariat remercie les Parties pour l'appui fourni dans la préparation des fiches du manuel d'identification. La traduction en français et en espagnol est en cours mais ne progresse guère faute de fonds.



[La base de données sur toutes les fiches du manuel d'identification](#) est achevée et toutes les fiches sont à présent accessibles sur le site web de la CITES. La base de données permet de choisir des fiches par langue, par pays, selon l'Annexe, la famille, le genre ou l'espèce. Avec l'achèvement de cette base de données en ligne, le Secrétariat ne publie plus de versions imprimées du manuel d'identification. Néanmoins, ces versions restent disponibles sur demande pour ceux ayant peu ou pas d'accès à Internet. Le Secrétariat a étudié la possibilité de produire le manuel d'identification sur CD-ROM ou en DVD mais il s'est rendu compte qu'une base de données sur l'identification des espèces placée sur le web serait plus facile à accéder et à mettre à jour. Pour cela, il cherche à améliorer la possibilité d'utiliser le manuel d'identification électronique et à en faciliter l'utilisation comme moyen d'identification. L'un des éléments prévus est la création de liens vers la [base de données sur les espèces CITES](#) et d'autres sources d'informations en ligne.

Order Sauria / Family Chamaeleonidae APPENDIX II

**Bradypodion carpenteri** (Parker, 1929)

Common names: eng.: Ruwenzori Mountain Chameleon  
esp.: Caracation noir de Carpenter  
fr.: Chamaeleo carpenteri Parker, 1929

Scientific synonyms: Chamaeleo carpenteri Parker, 1929



Characteristics:

Size:	Snout-vent length up to 11.5 cm in males and 8.8 cm in females, total length up to 28.5 cm (males) and nearly 20 cm (females).
Head:	Casque: Strongly elevated in males, covered with large irregular fat scales, only slightly elevated in females. Occipital lobes: Absent. Parietal crest: Tall, blade-like, projecting forwards, anterior edge convex. Only weakly developed in females. Rostral crest: Composed of laterally compressed enlarged scales, anterior fusion forms a conspicuous rostral appendage. Tubercular in females. Rostral appendage: Blunt, laterally compressed and composed of enlarged scales, formed by the fusion of the anterior rostral crests. Nearly absent and only tubercular in females. Lateral crest: Distinct, tubercular, continues upwards on the posterior sides of the casque. Temporal crest: Fused with the lateral crest. Ocular crest: Absent.
Body and extremities:	Dorsal crest: Low, composed of spaced tubercles. Ventral crest: Absent. Squamation: Heterogeneous, with scattered enlarged tubercles. Tail: Longer than snout-vent length in both sexes. Tail tuft: Absent. Venae: Ground coloration greenish. Longitudinal stripes or vertical blotches can be present.
Colouration:	

Code A-303 008 002 016  
2005 (1)

## **Réunions et séminaires de formation**

Plusieurs ateliers de formation ont été conduits en 2007. En janvier, le Secrétariat a poursuivi sa formation sur *La CITES et la science* en tenant un atelier régional pour les pays du bouclier guyanais et la région voisine, réunissant 25 représentants d'organes de gestion et d'autorités scientifiques des Antilles néerlandaises (Curaçao et Saint-Martin), du Brésil, du Guyana, de la Guyane française, de la République bolivarienne du Venezuela, du Suriname (qui a accueilli l'atelier), et de Trinité-et-Tobago. Les sujets traités ont été le rôle des autorités CITES, les avis de commerce non préjudiciable, l'étude du commerce important, l'élevage en captivité et la reproduction artificielle, les systèmes de production, l'enregistrement des institutions scientifiques, l'utilisation des spécimens confisqués, la préparation de la CoP14, les critères d'inscription, et la formulation des propositions et leur examen. En plus des présentations, des exercices ont été faits dans des groupes sur les avis de commerce non préjudiciable, la fixation des quotas d'exportation nationaux et l'adaptation des pratiques de gestion.

En février, le Secrétariat a fait une conférence sur *La CITES et les bois* pour le Programme international pour le commerce des bois, de l'*Ecole supérieure du bois*, à Nantes (France) dans le cadre d'une série de conférences annuelles pour des institutions académiques. En février et en mars, plusieurs conférences ont été faites lors du programme du sixième cours de maîtrise intitulé *Accès aux espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation: le cadre international*, de l'Université internationale d'Andalousie, à Baeza (Espagne). En octobre, le Secrétariat a fait une conférence sur les procédures CITES devant les étudiants du cours de maîtrise intitulé *International Wildlife Trade and Conservation*, proposé par l'Université du Kent et le *Durrell Institute of Conservation and Ecology* (Royaume-Uni). Le Secrétariat remercie ces institutions pour leur appui pour la participation du Secrétariat à ces importants programmes. Diverses conférences et présentations ont aussi été faites devant des institutions académiques en visite aux Nations Unies à Genève.

En avril, aux Emirats arabes unis, le Secrétariat a conduit un atelier de formation des formateurs qui donneront des instructions fondées sur la traduction en arabe des [CITES identification guides](#) préparés

par Environnement Canada (l'organe de gestion CITES du Canada). L'atelier a été convoqué par le Fonds mondial pour la nature/Emirats arabes unis (WWF/EAU) avec les autorités CITES de ce pays et la ville de Fujairah. Le WWF/EAU a organisé la traduction en arabe des guides d'identification CITES canadiens sur les oiseaux, les crocodiliens, les bois, les tortues marines et les tortues terrestres, les papillons, les esturgeons et les trophées de chasse. Le Secrétariat a dispensé une formation sur l'identification des espèces, l'utilisation des guides et autres matériels d'identification, et sur les techniques de formation des formateurs. Le Secrétariat remercie le WWF/EAU d'avoir convoqué cet atelier.

En mai 2007, le Secrétariat a conduit un atelier national de formation pour les agences de lutte contre la fraude et les organes de gestion et les autorités scientifiques des Philippines, auquel ont participé le personnel du Bureau sur les espèces sauvages et les aires protégées (l'organe de gestion chargé de la faune terrestre), le Bureau des pêcheries et des ressources aquatiques (l'organe de gestion chargé des espèces aquatiques) et les agences de lutte contre la fraude (douanes, police et gardes-côtes).

Le même mois, le Secrétariat a participé à la 54<sup>e</sup> Assemblée générale du *International Council for Game and Wildlife Conservation* (CIC), tenue à Belgrade (Serbie), et a fait une allocution d'ouverture attirant l'attention sur la CITES comme moyen d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques des pays et de renverser la tendance à la perte de ressources environnementales.

## **MIKE**

La [résolution Conf. 10.10 \(Rev. CoP14\)](#) demande l'établissement, sous la supervision et la direction du Comité permanent, d'un système international de suivi à long terme de la chasse illégale aux éléphants. Cette résolution est unique en ce qu'elle offre un mécanisme à long terme par lequel les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant peuvent, avec l'assistance du Secrétariat CITES, développer l'expertise et la technologie nécessaires pour gérer efficacement leurs populations d'éléphants.

Les activités entreprises dans le cadre du programme MIKE ont fait l'objet de rapports à chaque session de la Conférence des Parties depuis 2000. De même, le Comité permanent a examiné régulièrement des rapports de son sous-groupe sur MIKE et ETIS, y compris à sa 55<sup>e</sup> session (La Haye, juin 2007).

A sa 12<sup>e</sup> session (Santiago, 2002), la Conférence des Parties a amendé les annotations par lesquelles les populations d'éléphants d'Afrique de l'Afrique du Sud, du Botswana, et de la Namibie étaient inscrites à l'Annexe II en autorisant le commerce en un seul envoi, de l'ivoire brut enregistré, à plusieurs conditions – notamment pas avant que le programme MIKE ait soumis au Secrétariat un rapport sur des informations de base, et seulement quand le Comité permanent aura décidé que les conditions ont été remplies. A sa 49<sup>e</sup> session (Genève, avril 2003), le Comité permanent a adopté une définition des informations de base, qu'il a clarifiée à sa 53<sup>e</sup> session (Genève, juin/juillet 2005). Les informations de base correspondant à cette définition ont été présentées au Comité permanent à sa 54<sup>e</sup> session dans le document [SC54 Doc. 26.2 \(Rev. 1\)](#). Le Comité a demandé au Secrétariat de présenter les informations de base complètes à sa 55<sup>e</sup> session, ce qu'il a fait dans le document [SC55 Doc. 10.2 \(Rev. 1\)](#). Le Comité a pris note de ces informations, qui couvrent 45 sites en Afrique et 18 en Asie.

En 2007, un coordinateur de MIKE et un analyste des données ont été recrutés. Les deux postes sont pourvus à Gigiri (Kenya), au siège du PNUE. Pendant toute l'année 2007, des activités ont été conduites sur le terrain, axées sur la réunion de données, la formation et la préparation aux études. Pour faciliter les dispositions administratives relatives aux cadres subrégionaux d'appui à MIKE, un accord a été signé avec l'UICN pour que le personnel travaille dans ses bureaux sur le terrain.

## **Délivrance informatisée des permis**

En avril, le Secrétariat a participé à la deuxième réunion du groupe de travail du Comité permanent sur la délivrance informatisée des permis, tenue à Rome (Italie) pour examiner les documents présentés à la CoP14 et d'autres questions pertinentes telles que la signature électronique et la sécurité.

La Conférence des Parties a prolongé le mandat du groupe de travail et l'a chargé, entre autres choses, d'analyser les informations communiquées par les Parties et diverses organisations [[PNUE-WCMC](#), [Convention on the Conservation of Antarctic Marine Living Resources](#) (CCAMLR) ou l'[Organisation](#)



[mondiale des douanes](#) (OMD)], pour préparer un projet de lignes directrices et promouvoir auprès des Parties le développement et l'utilisation de systèmes de délivrance informatisée des permis.

La Conférence des Parties a chargé le Secrétariat, sous réserves de fonds et de ressources humaines disponibles, et en coopération avec le groupe de travail, de préparer un CD-ROM et des outils basés sur le web sur les systèmes de délivrance informatisée des permis, à soumettre à la 57<sup>e</sup> session du Comité permanent pour aider les Parties à appliquer ces systèmes. Enfin, le Secrétariat a été chargé de collaborer avec le PNUE-WCMC à développer et à diffuser des outils de logiciels basés sur Internet.

## Communication

### **Site web de la CITES**

Après avoir été expérimenté avec succès pour les sessions des Comités CITES, plus restreintes, l'enregistrement en ligne a été appliqué à la CoP14 pour la première fois pour une session de la Conférence des Parties. Ce nouveau service simplifie et accélère la procédure d'enregistrement, tant pour les délégués que pour le Secrétariat. Tous les [documents](#) de travail, les [propositions](#) d'amendement et les informations concernant la session ont été mis en ligne avant la session. Les documents de session, tels que les [comptes rendus résumés](#) et le quotidien, ont été placés sur le web dès qu'ils étaient disponibles.

En 2007, le [Manuel d'identification des espèces CITES](#) a été publié en ligne. De nouvelles sections ont été créées, telles que celles sur [l'acajou des Antilles](#) ou sur les [rapports bisannuels des Parties](#).

L'on s'est employé à rechercher comment améliorer le site web. La nécessité et la faisabilité d'introduire un système de gestion du contenu du web (WCMS) dans le site web de la CITES a notamment été examiné. Comme prévu, le WCMS non seulement réduit le travail de maintenance assuré par le Secrétariat, mais donne aux Parties la possibilité d'actualiser elles-mêmes certaines parties du site web comme, par exemple, les coordonnées nationales. Le lancement du WCMS est prévu début 2009.

Le Secrétariat a continué de promouvoir le site web de la CITES comme outil de communication. D'autres forums en ligne ont été créés et le *listserver* a été utilisé pour informer les souscripteurs.

Au niveau du contenu, la révision complète du site web a été entreprise par le Secrétariat dans le sillage de la CoP14 pour actualiser toutes les rubriques en fonction des décisions adoptées par la Conférence des Parties à cette session. Compte tenu de l'ampleur du site web et de sa disponibilité quasi complète dans les trois langues de travail, cela a représenté un travail considérable incluant, par exemple, la vérification systématique et, si nécessaire, la mise à jour, de toutes les références aux résolutions et aux décisions, ainsi que l'examen de leur contexte.

Conscient que les références de nomenclature normalisées adoptées par la Conférence des Parties peuvent être difficiles à trouver, le Secrétariat s'est efforcé d'en mettre le plus possible en ligne. Il a contacté les détenteurs de copyright et, lorsqu'il a été autorisé à le faire, il a relié par des hyperliens les références données dans la [résolution Conf. 12.11 \(Rev. CoP14\)](#).

### **Le Monde de la CITES**

Il n'y a pas eu de numéros du *Monde de la CITES* publiés en 2007. La réception tardive des articles, combinée aux engagements du personnel et au manque de fonds pour la traduction et l'impression, a empêché la publication de ce bulletin. Compte tenu de ces difficultés, le Secrétariat a examiné la possibilité de publier le bulletin uniquement en version électronique et dans un nouveau format.

### **Médias**

En 2007, le Secrétariat a émis neuf communiqués de presse et a fait plusieurs points de presse sur des questions ou des événements d'importance majeure, comme la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Des stratégies concernant les médias et des dossiers de presse ont été préparés avec l'appui de la Division de la communication et de l'information du PNUE. Des points de presse quotidiens ont été organisés de manière à coïncider avec les questions débattues durant la Conférence des Parties.

Les porte-parole du Secrétariat ont passé beaucoup de temps à répondre aux questions des journalistes lors de missions dans plusieurs pays. Ils ont donné des interviews à la radio et à la presse et, sur demande, ils ont renvoyé les journalistes aux spécialistes de la CITES, en particulier sur les espèces phares dont la conservation est préoccupante, sur les interdictions de commerce, le commerce des bois, les quotas de caviar et le commerce de l'ivoire.

La 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties a été largement couverte par les médias internationaux, en particulier de langue anglaise, française, espagnole et néerlandaise, ce qui a sensibilisé le public à la conservation des espèces sauvages en général et à la CITES en particulier.

## Annexe 1 – Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013

### Introduction générale

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été conclue le 3 mars 1973. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975 après avoir été ratifiée par 10 Etats.

Depuis, le nombre de pays ayant ratifié, approuvé, accepté la Convention ou y ayant adhéré a continué d'augmenter. Avec ses 172 Parties, la CITES est largement considérée comme l'un des instruments internationaux plus importants pour la conservation. Durant cette période, la Conférence des Parties a montré qu'elle était capable de s'adapter aux changements et, par l'adoption de résolutions et de décisions, elle a prouvé sa capacité de concevoir des solutions pratiques pour résoudre les problèmes de plus en plus complexes posés par la conservation et le commerce des espèces sauvages.

A sa neuvième session (Fort Lauderdale, 1994), la Conférence des Parties a commandé un examen de l'efficacité de la Convention dont les principaux objets étaient d'évaluer dans quelle mesure la Convention atteignait ses objectifs, de mesurer les progrès accomplis depuis l'avènement de la CITES et, plus important encore, de déceler les points faibles et les conditions requises pour renforcer la Convention et contribuer à en planifier l'avenir. A sa 10<sup>e</sup> session (Harare, 1997), la Conférence a approuvé un plan d'action pour mettre en œuvre certaines conclusions et recommandations de l'examen. L'une des conclusions centrales a été qu'un plan stratégique était nécessaire, aussi la Conférence des Parties a-t-elle adopté, à sa 11<sup>e</sup> session (Gigiri, 2000), la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005* et un plan d'action.

A sa 13<sup>e</sup> session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties a adopté la décision 13.1, qui prolonge la validité de la *Vision d'une stratégie* et son plan d'action jusqu'à la fin de 2007. Elle a aussi établi une procédure pour élaborer la nouvelle Vision de la stratégie CITES jusqu'en 2013, afin, notamment, de contribuer à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) visant à parvenir d'ici à 2010 à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique. Le présent document résulte de ce processus.

Avec la nouvelle *Vision de la stratégie CITES*, la Conférence des Parties à la CITES définit l'orientation de la Convention dans le nouveau millénaire en tenant compte, dans le contexte de son mandat, des points suivants:

- contribuer aux objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire pertinents pour la CITES;
- contribuer à l'objectif du SMDD de réduire substantiellement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010;
- contribuer à la conservation de faune et la flore sauvages comme faisant partie intégrante de l'écosystème mondial dont dépendent toute forme de vie;
- comprendre les enjeux culturels, sociaux et économiques dans les pays producteurs et consommateurs;
- encourager la transparence et une plus grande implication de la société civile dans l'élaboration de politiques et de pratiques de conservation; et
- garantir qu'une approche cohérente, approuvée au niveau international, et fondée sur des preuves scientifiques, est suivie pour aborder tout sujet concernant toute espèce de la flore ou de la faune sauvage faisant l'objet d'un commerce international non durable.

## Fins

La *Vision de la stratégie* a deux fins:

- améliorer le travail de la Convention de manière que le commerce international de la faune et de la flore sauvages soit pratiqué à un niveau durable; et
- veiller à ce que les développements dans les orientations de la CITES et les priorités internationales en matière d'environnement s'appuient mutuellement, et à ce que ces développements tiennent compte des nouvelles initiatives internationales et soient conformes aux termes de la Convention.

## Structure

Pour atteindre ces fins, trois buts d'égale priorité ont été identifiés comme éléments essentiels de la *Vision de la stratégie*:

- But 1: Garantir l'application et le respect de la Convention et la lutte contre la fraude.
- But 2: Assurer les ressources financières et les moyens financiers nécessaires pour le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention.
- But 3: Contribuer à une réduction substantielle du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique en garantissant que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux soient cohérents et se renforcent mutuellement.

Les buts visent à consolider les forces de la Convention en garantissant la mise en œuvre du mandat de la Convention et en améliorant les relations avec les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et les conventions, accords et associations qui leur sont associés.

Dans le cadre fourni par chacun de ces buts, la *Vision de la stratégie* définit un certain nombre d'objectifs à atteindre. Les indicateurs de progrès correspondants seront élaborés par le Comité permanent et examinés par la Conférence des Parties.

Le présent document fournit un cadre pour le développement futur des résolutions et des décisions actuelles. Il devrait fournir des orientations sur la manière d'atteindre les buts et objectifs mais c'est à la Conférence des Parties, aux comités ou au Secrétariat, selon le cas, à mener à bien les actions requises. Ce document sert aussi aux Parties d'instrument pour établir les priorités dans les activités et prendre des décisions sur la meilleure manière de les financer, compte tenu de la nécessité d'une application rationnelle des coûts et d'une utilisation efficace et transparente des ressources.

Il est à noter que dans la *Vision de la stratégie*, toutes les références au "commerce" concernent le commerce tel qu'il est défini dans la Convention.

### **Déclaration de la CITES sur l'avenir**

**Conserver la biodiversité et contribuer à son utilisation durable en garantissant qu'aucune espèce de la faune ou de la flore sauvage ne commence ou ne continue à faire l'objet d'une exploitation non durable du fait du commerce international, contribuant ainsi à une réduction substantielle du rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique**

## BUTS STRATEGIQUES

### **BUT 1** GARANTIR L'APPLICATION ET LE RESPECT DE LA CONVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

#### Introduction

L'efficacité de la Convention dépend de sa pleine application par toutes les Parties, qu'elles soient consommatrices ou productrices d'animaux et de plantes sauvages. La pleine application, quant à elle, dépend:

- de l'engagement de chaque Partie vis-à-vis de la Convention et de ses principes;
- des connaissances et des analyses scientifiques;
- du renforcement des capacités; et
- de la lutte contre la fraude.

#### Engagement vis-à-vis de la Convention et de ses principes

Le bon fonctionnement de la Convention dépend dans une large mesure de l'engagement des Parties à respecter et à appliquer la Convention et ses principes.

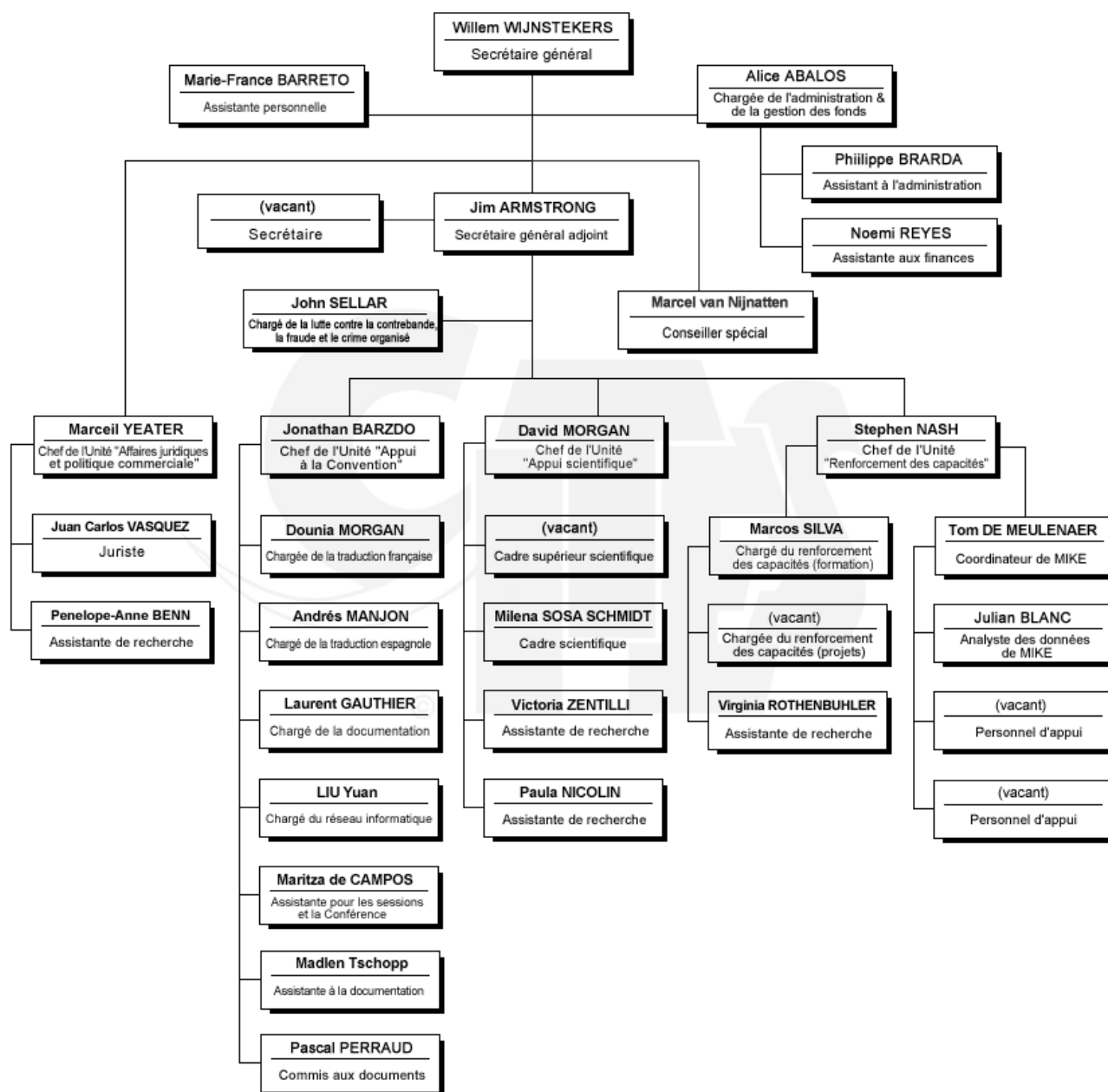
- Objectif 1.1** Les Parties remplissent leurs obligations découlant de la Convention par le biais de politiques, d'une législation et de procédures appropriées.
- Objectif 1.2** Les Parties suivent des procédures administratives transparentes, pratiques, cohérentes et d'utilisation facile, et réduisent la charge de travail administratif.
- Objectif 1.3** La mise en œuvre de la Convention au niveau national est conforme aux décisions adoptées par la Conférence des Parties.
- Objectif 1.4** Les annexes reflètent correctement les besoins de conservation des espèces.
- Objectif 1.5** Les meilleures informations scientifiques disponibles constituent la base des avis de commerce non préjudiciables.
- Objectif 1.6** Les Parties coopèrent dans la gestion des ressources en espèces sauvages partagées.
- Objectif 1.7** Les Parties mettent en œuvre la Convention pour réduire le commerce illégal des espèces sauvages.
- Objectif 1.8** Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.

### **BUT 2** ASSURER LES RESSOURCES FINANCIERES ET LES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

- Objectif 2.1** Les moyens financiers sont suffisants pour garantir le bon fonctionnement de la Convention.
- Objectif 2.2** Des ressources suffisantes sont obtenues au niveau national/international pour garantir le respect et l'application de la Convention et la lutte contre la fraude.
- Objectif 2.3** Des ressources suffisantes sont obtenues au niveau national/international pour réaliser des programmes de renforcement des capacités.

- BUT 3** CONTRIBUTUER A UNE REDUCTION SUBSTANTIELLE DU RYTHME ACTUEL DE L'APPAUVRISSMENT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN GARANTISSANT QUE LA CITES ET LES AUTRES INSTRUMENTS ET PROCESSUS MULTILATERAUX SOIENT COHERENTS ET SE RENFORCENT MUTUELLEMENT
- Objectif 3.1** La coopération entre la CITES et les mécanismes financiers internationaux et les autres institutions apparentées est renforcée afin d'appuyer les projets de conservation et de développement durable liés à CITES, sans diminuer le financement des activités prioritaires actuelles.
- Objectif 3.2** La sensibilisation au rôle et au but de la CITES a augmenté au niveau mondial.
- Objectif 3.3** La coopération avec les organisations internationales pour l'environnement, le commerce et le développement est renforcée.
- Objectif 3.4** La contribution de la CITES aux objectifs de développement du millénaire et aux buts de développement durable fixés par le SMDD est renforcée en veillant à ce que le commerce international de la flore et la faune sauvages soit pratiqué à un niveau durable.
- Objectif 3.5** Les Parties et le Secrétariat coopèrent, comme approprié, avec les autres organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles, afin de parvenir à une approche cohérente et concertée aux espèces pouvant être menacées d'extinction par un commerce non durable, y compris celles qui sont exploitées commercialement.

## Annexe 2 – Organigramme du Secrétariat CITES en 2007





### Annexe 3 – Etat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES en 2007

(en dollar US)

Pays	Contributions impayées pour 1992-2006	Contributions dues pour 2007	Reçues en 2007			Impayées pour 2007 et années passées
			Pour 1992-2006	Pour 2007	Pour années futures	
Afghanistan	0	98				98
Afrique du Sud	(28.502)	14.251				(14.251)
Albanie	10	244	10	244		0
Algérie	3.709	3.709	3.709	3.709	3.709	0
Allemagne	0	422.739		422.739		0
Antigua-et-Barbuda	2.008	146				2.154
Arabie saoudite	0	34.797		34.797		0
Argentine	197.996	46.656	197.996	46.656		0
Australie	0	77.696		77.696	77.696	0
Autriche	0	41.923		41.923		0
Azerbaïdjan	131	244	131	375		(131)
Bahamas	(97)	634				537
Bangladesh	1.925	488				2.413
Barbade	0	488		488		0
Bélarus	7.722	878	4.378			4.222
Belgique	0	52.171		52.171		0
Belize	49	49	49	49		0
Bénin	(2)	98		96	4	0
Bhutan	49	49	49	49		0
Bolivie	2.114	439				2.553
Botswana	(1.055)	586				(469)
Brésil	207.505	74.328	203.606			78.227
Brunéi Darussalam	20	1.659	20	1.659	1.639	0
Bulgarie	0	830		830		0
Burkina Faso	(4.554)	98				(4.456)
Burundi	4.133	49				4.182
Cambodge	121	98	121	98	67	0
Cameroun	390	390	390	390		0
Canada	0	137.285				137.285
Chili	0	10.883		10.883		0
Chine	0	100.194		100.194		0
Chypre	0	1.903		1.903		0
Colombie	(37)	7.565		7.528	181	0
Comores	2.738	49				2.787
Congo	103	49				152
Costa Rica	(72.557)	1.464		1.464	6.123	(72.557)
Côte d'Ivoire	2.588	488				3.076

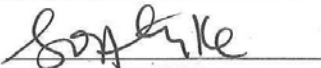

Pays	Contributions impayées pour 1992-2006	Contributions dues pour 2007	Reçues en 2007			Impayées pour 2007 et années passées
			Pour 1992-2006	Pour 2007	Pour années futures	
Croatie	0	1.806		1.806		0
Cuba	4.911	2.099	1.500			5.510
Danemark	(415)	35.041		34.626		0
Djibouti	3.722	49				3.771
Dominique	(242)	49				(193)
Egypte	17.244	5.856	17.244	5.856		0
El Salvador	8.770	1.074				9.844
Emirats arabes unis	65	11.469	65	11.379		90
Equateur	927	927	927	927		0
Erythrée	0	49		49		0
Espagne	0	122.986		122.986		0
Estonie	0	586		586	586	0
Etats-Unis d'Amérique	(30.460)	1.071.138		1.040.678		0
Ethiopie	0	195		155		40
Fédération de Russie	0	53.684		53.684		0
Fidji	382	195	382	173		22
Finlande	0	26.012		26.012		0
France	0	294.287		294.287		0
Gabon	9.660	439				10.099
Gambie	(1.349)	49				(1.300)
Géorgie	7.601	146	7.601	146	4.174	0
Ghana	429	195	404			220
Grèce	25.866	25.866				51.732
Grenade	(2)	49				47
Guatemala	0	1.464		1.464		0
Guinée	4.372	146				4.518
Guinée équatoriale	(4.714)	98				(4.616)
Guinée-Bissau	2.200	49	2.200	49	49	0
Guyana	0	49		49		0
Honduras	476	244	476	82		162
Hongrie	0	6.149		6.149		0
Iles Salomon	0	29		29	20	0
Inde	0	20.546		20.546		0
Indonésie	(1.838)	6.930		5.092	4.282	0
Iran (République islamique d')	79.580	7.662				87.242
Irlande	0	17.081		17.081		0
Islande	0	1.659				1.659
Israël	0	22.791		22.791		0

Pays	Contributions impayées pour 1992-2006	Contributions dues pour 2007	Reçues en 2007			Impayées pour 2007 et années passées
			Pour 1992-2006	Pour 2007	Pour années futures	
Italie	0	238.407		238.407		0
Jamahiriya arabe libyenne	22.663	6.442				29.105
Jamaïque	0	390		390		0
Japon	0	950.113		950.113		0
Jordanie	(36)	537		501	537	0
Kazakhstan	1.220	1.220	1.220	1.220	3.374	0
Kenya	64	439				503
Kirghizistan	0	17				17
Koweït	7.906	7.906				15.812
Lesotho	(49)	49				0
Lettonie	(732)	732			732	0
L'ex-République yougoslave de Macédoine	855	293				1.148
Libéria	1.681	49	1.630			100
Liechtenstein	244	244	244	244	1.034	0
Lituanie	0	1.171		1.171		0
Luxembourg	0	3.758		3.758		0
Madagascar	(1.903)	146				(1.757)
Malaisie	20	9.907	20	9.907		0
Malawi	25	49				74
Mali	3.140	98				3.238
Malte	0	683				683
Maroc	14.195	2.294				16.489
Maurice	0	537		537		0
Mauritanie	1.395	49				1.444
Mexique	(5.941)	91.898		85.957	999	0
Moldova	0	49		49		0
Monaco	0	146		146		0
Mongolie	(63)	49		35	35	(49)
Monténégro	29	49				78
Mozambique	0	49		49		0
Myanmar	21	488				509
Namibie	0	293		293		0
Népal	935	195				1.130
Nicaragua	(181)	49				(132)
Niger	4.460	49				4.509
Nigéria	(7.679)	2.050				(5.629)
Norvège	0	33.138		33.138		0
Nouvelle-Zélande	10.786	10.786	10.786	10.786		0

Pays	Contributions impayées pour 1992-2006	Contributions dues pour 2007	Reçues en 2007			Impayées pour 2007 et années passées
			Pour 1992-2006	Pour 2007	Pour années futures	
Ouganda	(848)	293				(555)
Ouzbékistan	12.325	683	683			12.325
Pakistan	0	2.684		2.684	3	0
Palaos	49	49				98
Panama	446	927	446	927	1.295	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	146				146
Paraguay	4.679	586				5.265
Pays-Bas	0	82.479		82.479		0
Pérou	0	4.490				4.490
Philippines	3.358	4.636	1.264			6.730
Pologne	0	22.499		22.499	22.499	0
Portugal	0	22.938		22.938		0
Qatar	3.123	3.123	3.123	3.123	3.107	0
République arabe syrienne	0	1.855		1.855		0
République centrafricaine	96	49	96	49	98	0
République de Corée	0	87.652		87.652		0
République démocratique du Congo	162	146	162	146		0
République démocratique populaire lao	124	49				173
République dominicaine	2.786	1.708				4.494
République tchèque	0	8.931		8.931	8.931	0
République-Unie de Tanzanie	34	293	34	293	277	0
Roumanie	0	2.928		2.928		0
Royaume-Uni	0	299.021		299.021		0
Rwanda	49	49	49	49		0
Sainte-Lucie	212	98				310
Saint-Kitts-et-Nevis	0	49				49
Saint-Vincent-et-les Grenadines	280	49				329
Sao-Tomé-et-Principe	235	49				284
Sénégal	(1.079)	244				(835)
Serbie	2.859	985	2.859	985		0
Seychelles	286	98				384

Pays	Contributions impayées pour 1992-2006	Contributions dues pour 2007	Reçues en 2007			Impayées pour 2007 et années passées
			Pour 1992-2006	Pour 2007	Pour années futures	
Sierra Leone	94	49				143
Singapour	0	18.936		18.936	19.936	0
Slovaquie	0	2.489		2.489		0
Slovénie	0	4.002		4.002	4.002	0
Somalie	4.372	49				4.421
Soudan	5.950	390				6.340
Sri Lanka	0	830		830		0
Suède	0	48.706		48.706		0
Suisse	0	58.418		58.418		0
Suriname	396	49				445
Swaziland	0	98		98		0
Tchad	4.372	49				4.421
Thaïlande	0	10.200		10.200		0
Togo	3.670	49				3.719
Trinité-et-Tobago	0	1.074		1.074		0
Tunisie	1.114	1.562	1.114	448		1.114
Turquie	0	18.155		18.155		0
Ukraine	4.387	1.903	4.387	1.903		0
Uruguay	14.153	2.343	8.436			8.060
Vanuatu	0	49				49
Venezuela	18.094	8.345	18.094	8.345		0
Viet Nam	0	1.025		1.025		0
Yémen	3.325	293				3.618
Zambie	(43)	98		153		(98)
Zimbabwe	20	342	20	342		0
<b>TOTAL</b>	<b>595.827</b>	<b>4.868.965</b>	<b>495.925</b>	<b>4.521.007</b>	<b>165.389</b>	<b>447.860</b>

**Annexe 4 – Comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale CITES pour 2007**  
(seulement en anglais)

Support of the CITIES Activities	
<b>I. Statement of Income and expenditure and changes in reserves and fund balances for the biennium 2006-2007 ended 31 December 2007</b>	
<b>Income</b>	<b>USD</b>
Voluntary contributions	4,116,731
Allocations	-
Interest income	3,989
Programme support income	-
Billings	-
Deferred income	-
Miscellaneous income	63,943
Royalties	-
Sale of publications	-
<b>Total Income</b>	<b>4,184,663</b>
<b>Expenditure</b>	
Staff and other personnel costs	1,210,977
Contractual services	627,487
Travel	465,909
Operating expenses	580,871
Acquisitions	127,461
Fellowships, grants and contributions	-
Programme support costs	259,003
<b>Total Expenditure</b>	<b>3,271,708</b>
<b>Excess(shortfall) of income over expenditure</b>	<b>912,955</b>
Prior period adjustments	(31,506)
<b>Net excess(shortfall) of income over expenditure</b>	<b>881,449</b>
Provisional savings on or cancellation of prior periods' obligations	8
Transfer to other funds	1,376,979
Refund to donors	-
Reserves and fund balances, beginning of period	(306,069)
<b>Reserves and fund balances, end of period</b>	<b>1,952,367</b>
<b>II. Statement of assets, liabilities, reserves and fund balances as at 31 December 2007</b>	
<b>Assets</b>	
Cash and term deposits	-
Cash pool -Euro	-
Cash pool - US Dollar	-
Accounts Receivable	
Voluntary contributions receivable	-
Interfund balances	3,219,488
Other accounts receivable	970,546
Inventory	-
Imprest advance/replenish	-
Deferred charges	548,068
<b>Total assets</b>	<b>4,738,102</b>
<b>Liabilities</b>	
Payments or contributions received in advance	100,000
Unliquidated obligations	167,709
Accounts payable	
Interfund balances	-
Other accounts payable	2,518,026
Other liabilities	-
<b>Total liabilities</b>	<b>2,785,735</b>
<b>Net assets/(liabilities)</b>	<b>1,952,367</b>
<b>Reserves and fund balances</b>	
Cumulative surplus	1,952,367
<b>Total reserves and fund balances</b>	<b>1,952,367</b>
<b>Total liabilities, reserve and fund balance</b>	<b>4,738,102</b>
 Jeremiah Atuke Chief ACCOUNTS SECTION BUDGET AND FINANCIAL MANAGEMENT SERVICE, UNON 24/06/2008	
QTL	 24/06/2008

United Nations Office at Nairobi  
**ACCOUNTS SECTION**  
 Budget and Financial  
 Management Service

## Annexe 5 – Liste des sessions et des réunions organisées par le Secrétariat CITES ou auxquelles il a participé en 2007

Sessions et réunions	Lieux et dates
Janvier	
Atelier de renforcement des capacités à l'intention des autorités scientifiques ( <i>La science et la CITES</i> ) – Parties sélectionnées de l'Amérique du Sud	Paramaribo, Suriname 8 – 11 janvier
Deuxième réunion du groupe de travail sur la <i>Vision d'une stratégie</i>	Genève, Suisse 15 – 19 janvier
Réunion d'Interpol sur le trafic de l'ivoire	Naivasha, Kenya 22 – 24 janvier
Février	
Comité de l'Organisation mondiale des douanes sur la lutte contre la fraude	Bruxelles, Belgique 28 février – 2 mars
Mars	
14 <sup>e</sup> session du Conseil scientifique de la CMS	Bonn, Allemagne 15 – 17 mars
Réunion de planification TRAFFIC/WWF sur la CoP14	Cambridge, Royaume-Uni 19 – 20 mars
Groupe consultatif d'experts de la FAO pour l'évaluation des propositions soumises à la CITES	Rome, Italie 26 – 30 mars
Avril	
Atelier sur la méthodologie à suivre pour les avis de commerce non préjudiciables pour <i>Swietenia macrophylla</i>	Cancún, Mexique 10 – 13 avril
Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages	Bruxelles, Belgique 19 avril
Mai	
Septième réunion de dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et réunion connexe de ces Etats pour examiner MIKE et ETIS	La Haye, Pays-Bas 30 mai – 1 <sup>er</sup> juin
Juin	
55 <sup>e</sup> session du Comité permanent	La Haye, Pays-Bas 2 juin
14 <sup>e</sup> session de la Conférence des Parties	La Haye, Pays-Bas 3 – 15 juin
56 <sup>e</sup> session du Comité permanent	La Haye, Pays-Bas 15 juin
Juillet	
Réunion des présidents et des secrétariats des organes scientifiques subsidiaires des AME	Paris, France 1 <sup>er</sup> juillet
12 <sup>e</sup> réunion de l'organe subsidiaire de la CDB sur les avis scientifiques, techniques et technologiques	Paris, France 2 – 6 juillet



Sessions et réunions	Lieux et dates
Août	
Atelier régional sur l'application de la CITES: améliorer le commerce international de l'acajou des Antilles ( <i>Swietenia macrophylla</i> )	Managua, Nicaragua 15 – 17 août
Septembre	
Première réunion du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité de 2010	Cambridge, Royaume-Uni 11 – 12 septembre
Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages	Kilimanjaro, République-Unie de Tanzanie 24 – 27 septembre
Octobre	
Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages	Bruxelles, Belgique 25 octobre
Novembre	
Deuxième Comité directeur international du processus consultatif en vue d'un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB)	Montpellier, France 15 – 17 novembre
Atelier de formation à l'identification des bois	Hambourg, Allemagne 23 – 24 novembre
Décembre	
Atelier international sur la criminalité environnementale, <i>Royal Institute of International Affairs</i>	Londres, Royaume-Uni 10 – 11 décembre

## Annexe 6 – Liste des Parties

(par ordre chronologique)

**O** Ordre chronologique

**ISO** Code ISO à deux lettres du pays

**R** Régions CITES:

- 1 = Afrique
- 2 = Asie
- 3 = Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 4 = Europe
- 5 = Amérique du Nord
- 6 = Océanie

- Date 1**
- (A) Adhésion
  - (Ac) Acceptation
  - (Ap) Approbation
  - (C) Continuation
  - (R) Ratification
  - (S) Succession

**Date 2** Date d'entrée en vigueur

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
1	United States of America / Estados Unidos de América / Etats-Unis d'Amérique	US	5	14/01/1974 (R)	01/07/1975
2	Nigeria / Nigéria	NG	1	09/05/1974 (R)	01/07/1975
3	Switzerland / Suiza / Suisse	CH	4	09/07/1974 (R)	01/07/1975
4	Tunisia / Túnez / Tunisie	TN	1	10/07/1974 (R)	01/07/1975
5	Sweden / Suecia / Suède	SE	4	20/08/1974 (R)	01/07/1975
6	Cyprus / Chypre / Chypre	CY	4	18/10/1974 (R)	01/07/1975
7	Ecuador / Equateur	EC	3	11/02/1975 (R)	01/07/1975
8	Chile / Chili	CL	3	14/02/1975 (R)	01/07/1975
9	Uruguay	UY	3	02/04/1975 (R)	01/07/1975
10	Canada / Canadá	CA	5	10/04/1975 (R)	09/07/1975
11	Mauritius / Mauricio / Maurice	MU	1	28/04/1975 (R)	27/07/1975
12	Nepal / Népal	NP	2	18/06/1975 (A)	16/09/1975
13	Peru / Perú / Pérou	PE	3	27/06/1975 (R)	25/09/1975
14	Costa Rica	CR	3	30/06/1975 (R)	28/09/1975
15	South Africa / Sudáfrica / Afrique du Sud	ZA	1	15/07/1975 (R)	13/10/1975
16	Brazil / Brasil / Brésil	BR	3	06/08/1975 (R)	04/11/1975
17	Madagascar	MG	1	20/08/1975 (R)	18/11/1975
18	Niger / Níger	NE	1	08/09/1975 (R)	07/12/1975
19	Morocco / Marruecos / Maroc	MA	1	16/10/1975 (R)	14/01/1976
20	Ghana	GH	1	14/11/1975 (R)	12/02/1976
21	Papua New Guinea / Papua Nueva Guinea / Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG	6	12/12/1975 (A)	11/03/1976
22	Germany / Alemania / Allemagne	DE	4	22/03/1976 (R)	20/06/1976
23	Pakistan / Pakistán	PK	2	20/04/1976 (A)	19/07/1976

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
24	Finland / Finlandia / Finlande	FI	4	10/05/1976 (A)	08/08/1976
25	India / Inde	IN	2	20/07/1976 (R)	18/10/1976
26	Democratic Republic of the Congo / República Democrática del Congo / République démocratique du Congo	CD	1	20/07/1976 (A)	18/10/1976
27	Norway / Noruega / Norvège	NO	4	27/07/1976 (R)	25/10/1976
28	Australia / Australie	AU	6	29/07/1976 (R)	27/10/1976
29	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte / Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GB	4	02/08/1976 (R)	31/10/1976
30	Iran (Islamic Republic of) / Irán (República Islámica del) / Iran (République islamique d')	IR	2	03/08/1976 (R)	01/11/1976
31	Paraguay	PY	3	15/11/1976 (R)	13/02/1977
32	Seychelles	SC	1	08/02/1977 (A)	09/05/1977
33	Guyana	GY	3	27/05/1977 (A)	25/08/1977
34	Denmark / Dinamarca / Danemark	DK	4	26/07/1977 (R)	24/10/1977
35	Senegal / Sénégal	SN	1	05/08/1977 (A)	03/11/1977
36	Nicaragua	NI	3	06/08/1977 (A)	04/11/1977
37	Gambia / Gambie	GM	1	26/08/1977 (A)	24/11/1977
38	Malaysia / Malasia / Malaisie	MY	2	20/10/1977 (A)	18/01/1978
39	Venezuela (Bolivarian Republic of) / Venezuela (República Bolivariana de) / Venezuela (République bolivarienne du)	VE	3	24/10/1977 (R)	22/01/1978
40	Botswana	BW	1	14/11/1977 (A)	12/02/1978
41	Egypt / Egipto / Egypte	EG	1	04/01/1978 (A)	04/04/1978
42	Monaco / Mónaco	MC	4	19/04/1978 (A)	18/07/1978
43	France / Francia	FR	4	11/05/1978 (Ap)	09/08/1978
44	Panama / Panamá	PA	3	17/08/1978 (R)	15/11/1978
45	Togo	TG	1	23/10/1978 (R)	21/01/1979
46	Kenya	KE	1	13/12/1978 (R)	13/03/1979
47	Jordan / Jordania / Jordanie	JO	2	14/12/1978 (A)	14/03/1979
48	Indonesia / Indonésie	ID	2	28/12/1978 (A)	28/03/1979
49	Sri Lanka	LK	2	04/05/1979 (A)	02/08/1979
50	Bahamas	BS	3	20/06/1979 (A)	18/09/1979
51	Bolivia / Bolivie	BO	3	06/07/1979 (R)	04/10/1979
52	Italy / Italia / Italie	IT	4	02/10/1979 (R)	31/12/1979
53	Guatemala	GT	3	07/11/1979 (R)	05/02/1980
54	United Republic of Tanzania / República Unida de Tanzania / République-Unie de Tanzanie	TZ	1	29/11/1979 (R)	27/02/1980
55	Liechtenstein	LI	4	30/11/1979 (A)	28/02/1980
56	Israel / Israël	IL	2	18/12/1979 (R)	17/03/1980
57	Japan / Japón / Japon	JP	2	06/08/1980 (Ac)	04/11/1980
58	Central African Republic / República Centroafricana / République centrafricaine	CF	1	27/08/1980 (A)	25/11/1980

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
59	Rwanda	RW	1	20/10/1980 (A)	18/01/1981
60	Suriname	SR	3	17/11/1980 (A)	15/02/1981
61	Zambia / Zambie	ZM	1	24/11/1980 (A)	22/02/1981
62	Portugal	PT	4	11/12/1980 (R)	11/03/1981
63	China / Chine	CN	2	08/01/1981 (A)	08/04/1981
64	Argentina / Argentine	AR	3	08/01/1981 (R)	08/04/1981
65	Liberia / Libéria	LR	1	11/03/1981 (A)	09/06/1981
66	Mozambique	MZ	1	25/03/1981 (A)	23/06/1981
67	Zimbabwe	ZW	1	19/05/1981 (A)	17/08/1981
68	Cameroon / Camerún / Cameroun	CM	1	05/06/1981 (A)	03/09/1981
69	Belize / Belice	BZ	3	19/08/1986 (S)	21/09/1981
70	Philippines / Filipinas	PH	2	18/08/1981 (R)	16/11/1981
71	Colombia / Colombie	CO	3	31/08/1981 (R)	29/11/1981
72	Guinea / Guinée	GN	1	21/09/1981 (A)	20/12/1981
73	Bangladesh	BD	2	20/11/1981 (R)	18/02/1982
74	Austria / Autriche	AT	4	27/01/1982 (A)	27/04/1982
75	Malawi	MW	1	05/02/1982 (A)	06/05/1982
76	Sudan / Sudán / Soudan	SD	1	26/10/1982 (R)	24/01/1983
77	Saint Lucia / Santa Lucía / Sainte-Lucie	LC	3	15/12/1982 (A)	15/03/1983
78	Thailand / Tailandia / Thaïlande	TH	2	21/01/1983 (R)	21/04/1983
79	Congo	CG	1	31/01/1983 (A)	01/05/1983
80	Belgium / Bélgica / Belgique	BE	4	03/10/1983 (R)	01/01/1984
81	Algeria / Argelia / Algérie	DZ	1	23/11/1983 (A)	21/02/1984
82	Luxembourg / Luxemburgo	LU	4	13/12/1983 (R)	12/03/1984
83	Trinidad and Tobago / Trinidad y Tabago / Trinité-et-Tobago	TT	3	19/01/1984 (A)	18/04/1984
84	Benin / Bénin	BJ	1	28/02/1984 (A)	28/05/1984
85	Netherlands / Países Bajos / Pays-Bas	NL	4	19/04/1984 (R)	18/07/1984
86	Honduras	HN	3	15/03/1985 (A)	13/06/1985
87	Hungary / Hungría / Hongrie	HU	4	29/05/1985 (A)	27/08/1985
88	Afghanistan / Afganistán	AF	2	30/10/1985 (A)	28/01/1986
89	Somalia / Somalie	SO	1	02/12/1985 (A)	02/03/1986
90	Spain / España / Espagne	ES	4	30/05/1986 (A)	28/08/1986
91	Singapore / Singapur / Singapour	SG	2	30/11/1986 (A)	28/02/1987
92	Dominican Republic / República Dominicana / République dominicaine	DO	3	17/12/1986 (A)	17/03/1987
93	El Salvador	SV	3	30/04/1987 (A)	29/07/1987
94	Burundi	BI	1	08/08/1988 (A)	06/11/1988
95	Saint Vincent and the Grenadines / San Vicente y las Granadinas / Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC	3	30/11/1988 (A)	28/02/1989
96	Chad / Tchad	TD	1	02/02/1989 (A)	03/05/1989
97	Gabon / Gabón	GA	1	13/02/1989 (A)	14/05/1989
98	Ethiopia / Etiopía / Ethiopie	ET	1	05/04/1989 (A)	04/07/1989

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
99	Malta / Malte	MT	4	17/04/1989 (A)	16/07/1989
100	New Zealand / Nueva Zelandia / Nouvelle-Zélande	NZ	6	10/05/1989 (A)	08/08/1989
101	Vanuatu	VU	6	17/07/1989 (A)	15/10/1989
102	Burkina Faso	BF	1	13/10/1989 (A)	11/01/1990
103	Poland / Polonia / Pologne	PL	4	12/12/1989 (R)	12/03/1990
104	United Arab Emirates / Emiratos Árabes Unidos / Emirats arabes unis	AE	2	08/02/1990 (A)	09/05/1990
105	Cuba	CU	3	20/04/1990 (A)	19/07/1990
106	Brunei Darussalam / Brunéi Darussalam	BN	2	04/05/1990 (A)	02/08/1990
107	Guinea-Bissau / Guinée-Bissau	GW	1	16/05/1990 (A)	14/08/1990
108	Namibia / Namibie	NA	1	18/12/1990 (A)	18/03/1991
109	Bulgaria / Bulgarie	BG	4	16/01/1991 (A)	16/04/1991
110	Mexico / México / Mexique	MX	5	02/07/1991 (A)	30/09/1991
111	Uganda / Ouganda	UG	1	18/07/1991 (A)	16/10/1991
112	Russian Federation / Federación de Rusia / Fédération de Russie	RU	4	13/01/1992 (C)	01/01/1992
113	Djibouti	DJ	1	07/02/1992 (A)	07/05/1992
114	Equatorial Guinea / Guinea Ecuatorial / Guinée équatoriale	GQ	1	10/03/1992 (A)	08/06/1992
115	Estonia / Estonie	EE	4	22/07/1992 (A)	20/10/1992
116	Slovakia / Eslovaquia / Slovaquie	SK	4	02/03/1993 (S)	01/01/1993
117	Czech Republic / República Checa / République tchèque	CZ	4	14/04/1993 (S)	01/01/1993
118	Greece / Grecia / Grèce	GR	4	08/10/1992 (A)	06/01/1993
119	Barbados / Barbade	BB	3	09/12/1992 (A)	09/03/1993
120	Republic of Korea / República de Corea / République de Corée	KR	2	09/07/1993 (A)	07/10/1993
121	Viet Nam	VN	2	20/01/1994 (A)	20/04/1994
122	Saint Kitts and Nevis / Saint Kitts y Nevis / Saint-Kitts-et-Nevis	KN	3	14/02/1994 (A)	15/05/1994
123	Mali / Malí	ML	1	18/07/1994 (A)	16/10/1994
124	Romania / Rumania / Roumanie	RO	4	18/08/1994 (A)	16/11/1994
125	Eritrea / Erythrée	ER	1	24/10/1994 (A)	22/01/1995
126	Sierra Leone / Sierra Leona	SL	1	28/10/1994 (A)	26/01/1995
127	Côte d'Ivoire	CI	1	21/11/1994 (A)	19/02/1995
128	Comoros / Comoras / Comores	KM	1	23/11/1994 (A)	21/02/1995
129	Dominica / Dominique	DM	3	04/08/1995 (A)	02/11/1995
130	Belarus / Belarús / Bélarus	BY	4	10/08/1995 (A)	08/11/1995
131	Mongolia / Mongolie	MN	2	05/01/1996 (A)	04/04/1996
132	Saudi Arabia / Arabia Saudita / Arabie saoudite	SA	2	12/03/1996 (A)	10/06/1996
133	Georgia / Géorgie	GE	4	13/09/1996 (A)	12/12/1996
134	Turkey / Turquía / Turquie	TR	4	23/09/1996 (A)	22/12/1996
135	Latvia / Letonia / Lettonie	LV	4	11/02/1997 (A)	12/05/1997
136	Swaziland / Swazilandia	SZ	1	26/02/1997 (A)	27/05/1997

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
137	Jamaica / Jamaïque	JM	3	23/04/1997 (A)	22/07/1997
138	Yemen / Yémen	YE	2	05/05/1997 (A)	03/08/1997
139	Myanmar	MM	2	13/06/1997 (A)	11/09/1997
140	Cambodia / Camboya / Cambodge	KH	2	04/07/1997 (R)	02/10/1997
141	Antigua and Barbuda / Antigua y Barbuda / Antigua-et-Barbuda	AG	3	08/07/1997 (A)	06/10/1997
142	Uzbekistan / Uzbekistán / Ouzbékistan	UZ	2	10/07/1997 (A)	08/10/1997
143	Fiji / Fidji	FJ	6	30/09/1997 (A)	29/12/1997
144	Mauritania / Mauritanie	MR	1	13/03/1998 (A)	11/06/1998
145	Azerbaijan / Azerbaiyán / Azerbaïdjan	AZ	4	23/11/1998 (A)	21/02/1999
146	Grenada / Granada / Grenade	GD	3	30/08/1999 (A)	28/11/1999
147	Ukraine / Ucrania	UA	4	30/12/1999 (A)	29/03/2000
148	Iceland / Islandia / Islande	IS	4	03/01/2000 (A)	02/04/2000
149	Kazakhstan / Kazajstán	KZ	2	20/01/2000 (A)	19/04/2000
150	Slovenia / Eslovenia / Slovénie	SI	4	24/01/2000 (A)	23/04/2000
151	Croatia / Croacia / Croatie	HR	4	14/03/2000 (A)	12/06/2000
152	The former Yugoslav Republic of Macedonia / La ex República Yugoslava de Macedonia / Ex-République yougoslave de Macédoine	MK	4	04/07/2000 (A)	02/10/2000
153	Moldova	MD	4	29/03/2001 (A)	27/06/2001
154	Qatar	QA	2	08/05/2001 (A)	06/08/2001
155	Sao Tome and Principe / Santo Tomé y Príncipe / Sao Tomé-et-Principe	ST	1	09/08/2001 (A)	07/11/2001
156	Lithuania / Lituania / Lituanie	LT	4	10/12/2001 (A)	09/03/2002
157	Ireland / Irlanda / Irlande	IE	4	08/01/2002 (R)	08/04/2002
158	Kuwait / Koweït	KW	2	12/08/2002 (R)	10/11/2002
159	Bhutan / Bhután / Bhoutan	BT	2	15/08/2002 (A)	13/11/2002
160	Libyan Arab Jamahiriya / Jamahiriya Árabe Libia / Jamahiriya arabe libyenne	LY	1	28/01/2003 (A)	28/04/2003
161	Syrian Arab Republic / República Árabe Siria / République arabe syrienne	SY	2	30/04/2003 (A)	29/07/2003
162	Albania / Albanie	AL	4	27/06/2003 (A)	25/09/2003
163	Lesotho	LS	1	01/10/2003 (R)	30/12/2003
164	Lao People's Democratic Republic / República Democrática Popular Lao / République démocratique populaire lao	LA	2	01/03/2004 (A)	30/05/2004
165	Palau / Palaos	PW	6	16/04/2004 (A)	15/07/2004
166	Samoa	WS	6	09/11/2004 (A)	07/02/2005
167	San Marino / Saint-Marin	SM	4	22/07/2005 (Ac)	20/10/2005
168	Cape Verde / Cabo Verde / Cap-Vert	CV	1	10/08/2005 (A)	08/11/2005
169	Serbia / Serbie	RS	4	06/06/2006 (C)	03/06/2006
170	Montenegro / Monténégro	ME	4	26/03/2007 (S)	03/06/2006
171	Solomon Islands / Islas Salomón / Iles Salomon	SB	6	26/03/2007 (A)	24/06/2007
172	Kyrgyzstan / Kirguistán / Kirghizistan	KG	2	04/06/2007 (A)	02/09/2007

## Annexe 7 – Liste des Parties ayant accepté l'amendement à l'Article XI de la Convention, adopté à Bonn (Allemagne) le 22 juin 1979

(entré en vigueur le 13 avril 1987)

(par ordre chronologique)

**O** Ordre chronologique

**ISO** Code ISO à deux lettres du pays

**R** Régions CITES:

- 1 = Afrique
- 2 = Asie
- 3 = Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 4 = Europe
- 5 = Amérique du Nord
- 6 = Océanie

**Date 1** Date d'entrée en vigueur (CITES)

**Date 2** Date d'enregistrement (Bonn)

**Date 3** Date d'entrée en vigueur (Bonn)

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
<b>Etats Parties au 22/06/1979 (Total = 43)</b>						
1	Norway / Noruega / Norvège	NO	4	25/10/1976	18/12/1979	13/04/1987
2	Canada / Canadá	CA	5	09/07/1975	30/01/1980	13/04/1987
3	India / Inde	IN	2	18/10/1976	05/02/1980	13/04/1987
4	Sweden / Suecia / Suède	SE	4	01/07/1975	25/02/1980	13/04/1987
5	Germany / Alemania / Allemagne	DE	4	20/06/1976	07/05/1980	13/04/1987
6	Mauritius / Mauricio / Maurice	MU	1	27/07/1975	23/09/1980	13/04/1987
7	United States of America / Estados Unidos de América / Etats-Unis d'Amérique	US	5	01/07/1975	23/10/1980	13/04/1987
8	Botswana	BW	1	12/02/1978	19/11/1980	13/04/1987
9	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte / Royaume- Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GB	4	31/10/1976	28/11/1980	13/04/1987
10	Togo	TG	1	21/01/1979	05/01/1981	13/04/1987
11	Switzerland / Suiza / Suisse	CH	4	01/07/1975	23/02/1981	13/04/1987
12	Denmark / Dinamarca / Danemark	DK	4	24/10/1977	25/02/1981	13/04/1987
13	Pakistan / Pakistán	PK	2	19/07/1976	02/07/1981	13/04/1987
14	Jordan / Jordania / Jordanie	JO	2	14/03/1979	15/09/1982	13/04/1987
15	South Africa / Sudáfrica / Afrique du Sud	ZA	1	13/10/1975	01/10/1982	13/04/1987
16	Peru / Perú / Pérou	PE	3	25/09/1975	06/10/1982	13/04/1987
17	Nepal / Népal	NP	2	16/09/1975	21/10/1982	13/04/1987
18	Chile / Chili	CL	3	01/07/1975	18/11/1982	13/04/1987
19	Seychelles	SC	1	09/05/1977	18/11/1982	13/04/1987



O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
20	Tunisia / Túnez / Tunisie	TN	1	01/07/1975	23/11/1982	13/04/1987
21	Kenya	KE	1	13/03/1979	25/11/1982	13/04/1987
22	Madagascar	MG	1	18/11/1975	11/03/1983	13/04/1987
23	Egypt / Egipto / Egypte	EG	1	04/04/1978	28/03/1983	13/04/1987
24	Finland / Finlandia / Finlande	FI	4	08/08/1976	05/04/1983	13/04/1987
25	Niger / Níger	NE	1	07/12/1975	08/04/1983	13/04/1987
26	Panama / Panamá	PA	3	15/11/1978	28/10/1983	13/04/1987
27	Uruguay	UY	3	01/07/1975	21/12/1984	13/04/1987
28	Nigeria / Nigéria	NG	1	01/07/1975	11/03/1985	13/04/1987
29	Brazil / Brasil / Brésil	BR	3	04/11/1975	21/11/1985	13/04/1987
30	Australia / Australie	AU	6	27/10/1976	01/07/1986	13/04/1987
31	Cyprus / Chipre / Chypre	CY	4	01/07/1975	20/08/1986	13/04/1987
32	Senegal / Sénégal	SN	1	03/11/1977	29/01/1987	13/04/1987
33	Morocco / Marruecos / Maroc	MA	1	14/01/1976	03/02/1987	13/04/1987
34	Indonesia / Indonésie	ID	2	28/03/1979	12/02/1987	13/04/1987
35	Monaco / Mónaco	MC	4	18/07/1978	23/03/1987	22/05/1987
36	Guyana	GY	3	25/08/1977	22/04/1987	21/06/1987
37	Papua New Guinea / Papua Nueva Guinea / Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG	6	11/03/1976	27/08/1987	26/10/1987
38	Ecuador / Equateur	EC	3	01/07/1975	13/05/1988	12/07/1988
39	Paraguay	PY	3	13/02/1977	01/07/1988	30/08/1988
40	Iran (Islamic Republic of) / Irán (República Islámica del) / Iran (République islamique d')	IR	2	01/11/1976	13/09/1988	12/11/1988
41	France / Francia	FR	4	09/08/1978	18/08/1989	17/10/1989
42	United Arab Emirates / Emiratos Árabes Unidos / Emirats arabes unis	AE	2	09/05/1990	08/02/1990	09/05/1990
43	Russian Federation / Federación de Rusia / Fédération de Russie	RU	4	01/01/1992	13/01/1992	01/01/1992
<b>Etats non Parties au 22/06/1979 (Total = 95)</b>						
1	Japan / Japón / Japon	JP	2	04/11/1980	06/08/1980	13/04/1987
2	Liechtenstein	LI	4	28/02/1980	21/04/1980	13/04/1987
3	Zimbabwe	ZW	1	17/08/1981	14/07/1981	13/04/1987
4	Suriname	SR	3	15/02/1981	17/08/1981	13/04/1987
5	Italy / Italia / Italie	IT	4	31/12/1979	18/11/1982	13/04/1987
6	Belgium / Bélgica / Belgique	BE	4	01/01/1984	03/10/1983	13/04/1987
7	Austria / Autriche	AT	4	27/04/1982	16/03/1984	13/04/1987
8	Netherlands / Países Bajos / Pays-Bas	NL	4	18/07/1984	19/04/1984	13/04/1987
9	Trinidad and Tobago / Trinidad y Tabago / Trinité-et-Tobago	TT	3	18/04/1984	17/05/1984	13/04/1987
10	Belize / Belice	BZ	3	21/09/1981	19/08/1986	13/04/1987
11	Rwanda	RW	1	18/01/1981	25/06/1987	24/08/1987
12	El Salvador	SV	3	29/07/1987	30/04/1987	29/07/1987

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
13	Burundi	BI	1	06/11/1988	08/08/1988	06/11/1988
14	Saint Vincent and the Grenadines / San Vicente y las Granadinas / Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC	3	28/02/1989	30/11/1988	28/02/1989
15	Chad / Tchad	TD	1	03/05/1989	02/02/1989	03/05/1989
16	Gabon / Gabón	GA	1	14/05/1989	13/02/1989	14/05/1989
17	Ethiopia / Etiopía / Ethiopie	ET	1	04/07/1989	05/04/1989	04/07/1989
18	Malta / Malte	MT	4	16/07/1989	17/04/1989	16/07/1989
19	New Zealand / Nueva Zelandia / Nouvelle-Zélande	NZ	6	08/08/1989	10/05/1989	08/08/1989
20	Vanuatu	VU	6	15/10/1989	17/07/1989	15/10/1989
21	Luxembourg / Luxemburgo	LU	4	12/03/1984	29/08/1989	28/10/1989
22	Burkina Faso	BF	1	11/01/1990	13/10/1989	11/01/1990
23	Poland / Polonia / Pologne	PL	4	12/03/1990	12/12/1989	12/03/1990
24	Cuba	CU	3	19/07/1990	20/04/1990	19/07/1990
25	Brunei Darussalam / Brunéi Darussalam	BN	2	02/08/1990	04/05/1990	02/08/1990
26	Guinea-Bissau / Guinée-Bissau	GW	1	14/08/1990	16/05/1990	14/08/1990
27	Namibia / Namibie	NA	1	18/03/1991	18/12/1990	18/03/1991
28	Bulgaria / Bulgarie	BG	4	16/04/1991	16/01/1991	16/04/1991
29	Mexico / México / Mexique	MX	5	30/09/1991	02/07/1991	30/09/1991
30	Uganda / Ouganda	UG	1	16/10/1991	18/07/1991	16/10/1991
31	Djibouti	DJ	1	07/05/1992	07/02/1992	07/05/1992
32	Equatorial Guinea / Guinea Ecuatorial / Guinée équatoriale	GQ	1	08/06/1992	10/03/1992	08/06/1992
33	Estonia / Estonie	EE	4	20/10/1992	22/07/1992	20/10/1992
34	Greece / Grecia / Grèce	GR	4	06/01/1993	08/10/1992	06/01/1993
35	Barbados / Barbade	BB	3	09/03/1993	09/12/1992	09/03/1993
36	Czech Republic / República Checa / République tchèque	CZ	4	01/01/1993	14/04/1993	01/01/1993
37	Slovakia / Eslovaquia / Slovaquie	SK	4	01/01/1993	02/03/1993	01/01/1993
38	Republic of Korea / República de Corea / République de Corée	KR	2	07/10/1993	09/07/1993	07/10/1993
39	Viet Nam	VN	2	20/04/1994	20/01/1994	20/04/1994
40	Saint Kitts and Nevis / Saint Kitts y Nevis / Saint-Kitts-et-Nevis	KN	3	15/05/1994	14/02/1994	15/05/1994
41	Mali / Malí	ML	1	16/10/1994	18/07/1994	16/10/1994
42	Romania / Rumania / Roumanie	RO	4	16/11/1994	18/08/1994	16/11/1994
43	Eritrea / Erythrée	ER	1	22/01/1995	24/10/1994	22/01/1995
44	Sierra Leone / Sierra Leona	SL	1	26/01/1995	28/10/1994	26/01/1995
45	Côte d'Ivoire	CI	1	19/02/1995	21/11/1994	19/02/1995
46	Comoros / Comoras / Comores	KM	1	21/02/1995	23/11/1994	21/02/1995
47	Dominica / Dominique	DM	3	02/11/1995	04/08/1995	02/11/1995
48	Belarus / Belarús / Bélarus	BY	4	08/11/1995	10/08/1995	08/11/1995
49	Mongolia / Mongolie	MN	2	04/04/1996	05/01/1996	04/04/1996

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
50	Saudi Arabia / Arabia Saudita / Arabie saoudite	SA	2	10/06/1996	12/03/1996	10/06/1996
51	Georgia / Géorgie	GE	4	12/12/1996	13/09/1996	12/12/1996
52	Turkey / Turquía / Turquie	TR	4	22/12/1996	23/09/1996	22/12/1996
53	Latvia / Letonia / Lettonie	LV	4	12/05/1997	11/02/1997	12/05/1997
54	Swaziland / Swazilandia	SZ	1	27/05/1997	26/02/1997	27/05/1997
55	Jamaica / Jamaïque	JM	3	22/07/1997	23/04/1997	22/07/1997
56	Yemen / Yémen	YE	2	03/08/1997	05/05/1997	03/08/1997
57	Myanmar	MM	2	11/09/1997	13/06/1997	11/09/1997
58	Cambodia / Camboya / Cambodge	KH	2	02/10/1997	04/07/1997	02/10/1997
59	Antigua and Barbuda / Antigua y Barbuda / Antigua-et-Barbuda	AG	3	06/10/1997	08/07/1997	06/10/1997
60	Uzbekistan / Uzbekistán / Ouzbékistan	UZ	2	08/10/1997	10/07/1997	08/10/1997
61	Fiji / Fidji	FJ	6	29/12/1997	30/09/1997	29/12/1997
62	China / Chine	CN	2	08/04/1981	05/12/1997	03/02/1998
63	Mauritania / Mauritanie	MR	1	11/06/1998	13/03/1998	11/06/1998
64	Azerbaijan / Azerbaiyán / Azerbaïdjan	AZ	4	21/02/1999	23/11/1998	21/02/1999
65	Saint Lucia / Santa Lucía / Sainte-Lucie	LC	3	15/03/1983	09/02/1999	10/04/1999
66	Grenada / Granada / Grenade	GD	3	28/11/1999	30/08/1999	28/11/1999
67	Ukraine / Ucrania	UA	4	29/03/2000	30/12/1999	29/03/2000
68	Iceland / Islandia / Islande	IS	4	02/04/2000	03/01/2000	02/04/2000
69	Kazakhstan / Kazajstán	KZ	2	19/04/2000	20/01/2000	19/04/2000
70	Slovenia / Eslovenia / Slovénie	SI	4	23/04/2000	24/01/2000	23/04/2000
71	Croatia / Croacia / Croatie	HR	4	12/06/2000	14/03/2000	12/06/2000
72	The former Yugoslav Republic of Macedonia / La ex República Yugoslava de Macedonia / Ex-République yougoslave de Macédoine	MK	4	02/10/2000	04/07/2000	02/10/2000
73	Moldova	MD	4	27/06/2001	29/03/2001	27/06/2001
74	Argentina / Argentine	AR	3	08/04/1981	17/05/2001	16/07/2001
75	Qatar	QA	2	06/08/2001	08/05/2001	06/08/2001
76	Sao Tome and Principe / Santo Tomé y Príncipe / Sao Tomé-et-Príncipe	ST	1	07/11/2001	09/08/2001	07/11/2001
77	Lithuania / Lituania / Lituanie	LT	4	09/03/2002	10/12/2001	09/03/2002
78	Ireland / Irlanda / Irlande	IE	4	08/04/2002	08/01/2002	08/04/2002
79	Kuwait / Koweït	KW	2	10/11/2002	12/08/2002	10/11/2002
80	Bhutan / Bhután / Bhoutan	BT	2	13/11/2002	15/08/2002	13/11/2002
81	Libyan Arab Jamahiriya / Jamahiriya Árabe Libia / Jamahiriya arabe libyenne	LY	1	28/04/2003	28/01/2003	28/04/2003
82	Syrian Arab Republic / República Árabe Siria / République arabe syrienne	SY	2	29/07/2003	30/04/2003	29/07/2003
83	Albania / Albanie	AL	4	25/09/2003	27/06/2003	25/09/2003
84	Lesotho	LS	1	30/12/2003	01/10/2003	30/12/2003

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
85	Lao People's Democratic Republic / República Democrática Popular Lao / République démocratique populaire lao	LA	2	30/05/2004	01/03/2004	30/05/2004
86	Palau / Palaos	PW	6	15/07/2004	16/04/2004	15/07/2004
87	Samoa	WS	6	07/02/2005	09/11/2004	07/02/2005
88	Hungary / Hungría / Hongrie	HU	4	27/08/1985	19/04/2005	18/06/2005
89	San Marino / Saint-Marin	SM	4	20/10/2005	22/07/2005	20/10/2005
90	Cape Verde / Cabo Verde / Cap-Vert	CV	1	08/11/2005	10/08/2005	08/11/2005
91	Serbia / Serbie	RS	4	03/06/2006	06/06/2006	03/06/2006
92	Colombia / Colombie	CO	3	29/11/1981	22/09/2006	21/11/2006
93	Montenegro / Monténégro	ME	4	03/06/2006	26/03/2007	03/06/2006
94	Solomon Islands / Islas Salomón / Iles Salomon	SB	6	24/06/2007	26/03/2007	24/06/2007
95	Kyrgyzstan / Kirguistán / Kirghizistan	KG	2	02/09/2007	04/06/2007	02/09/2007

## Annexe 8 – Liste des Parties ayant accepté l'amendement à l'Article XXI de la Convention, adopté à Gaborone (Botswana) le 30 avril 1983

(par ordre chronologique)

**O** Ordre chronologique

**ISO** Code ISO à deux lettres du pays

**R** Régions CITES:

- 1 = Afrique
- 2 = Asie
- 3 = Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 4 = Europe
- 5 = Amérique du Nord
- 6 = Océanie

**Date 1** Date d'entrée en vigueur (CITES)

**Date 2** Date d'enregistrement (Gaborone)

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
<i>Etats Parties au 30/04/1983 (Total = 47)</i>					
1	Monaco / Mónaco	MC	4	18/07/1978	24/08/1983
2	Seychelles	SC	1	09/05/1977	15/09/1983
3	Norway / Noruega / Norvège	NO	4	25/10/1976	15/02/1984
4	Togo	TG	1	21/01/1979	24/02/1984
5	Uruguay	UY	3	01/07/1975	21/12/1984
6	Austria / Autriche	AT	4	27/04/1982	21/01/1985
7	Germany / Alemania / Allemagne	DE	4	20/06/1976	20/03/1985
8	Chile / Chili	CL	3	01/07/1975	06/09/1985
9	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte / Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GB	4	31/10/1976	13/12/1985
10	Italy / Italia / Italie	IT	4	31/12/1979	23/01/1986
11	Brazil / Brasil / Brésil	BR	3	04/11/1975	05/02/1986
12	France / Francia	FR	4	09/08/1978	16/09/1986
13	Zimbabwe	ZW	1	17/08/1981	08/02/1988
14	Belize / Belice	BZ	3	21/09/1981	14/03/1988
15	Senegal / Sénégal	SN	1	03/11/1977	28/03/1988
16	Philippines / Filipinas	PH	2	16/11/1981	17/05/1988
17	China / Chine	CN	2	08/04/1981	07/07/1988
18	Mauritius / Mauricio / Maurice	MU	1	27/07/1975	21/07/1988
19	Sri Lanka	LK	2	02/08/1979	07/11/1988
20	Denmark / Dinamarca / Danemark	DK	4	24/10/1977	10/01/1989
21	India / Inde	IN	2	18/10/1976	11/01/1989
22	Finland / Finlandia / Finlande	FI	4	08/08/1976	27/06/1989
23	Rwanda	RW	1	18/01/1981	30/08/1989
24	Botswana	BW	1	12/02/1978	04/09/1989
25	Morocco / Marruecos / Maroc	MA	1	14/01/1976	07/08/1990

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
26	Malawi	MW	1	06/05/1982	17/08/1990
27	Argentina / Argentine	AR	3	08/04/1981	19/12/1990
28	Australia / Australie	AU	6	27/10/1976	13/11/1991
29	Portugal	PT	4	11/03/1981	05/03/1992
30	Sweden / Suecia / Suède	SE	4	01/07/1975	11/03/1993
31	Bolivia / Bolivie	BO	3	04/10/1979	26/04/1993
32	Cyprus / Chipre / Chypre	CY	4	01/07/1975	29/11/1993
33	Switzerland / Suiza / Suisse	CH	4	01/07/1975	22/11/1994
34	Canada / Canadá	CA	5	09/07/1975	01/02/1999
35	Saint Lucia / Santa Lucía / Sainte-Lucie	LC	3	15/03/1983	09/02/1999
36	Peru / Perú / Pérou	PE	3	25/09/1975	20/05/1999
37	Venezuela (Bolivarian Republic of) / Venezuela (República Bolivariana de) / Venezuela (République bolivarienne du)	VE	3	22/01/1978	11/06/1999
38	Ghana	GH	1	12/02/1976	16/12/1999
39	Liechtenstein	LI	4	28/02/1980	21/12/2000
40	Paraguay	PY	3	13/02/1977	22/02/2001
41	Niger / Níger	NE	1	07/12/1975	07/06/2002
42	Kenya	KE	1	13/03/1979	04/11/2002
43	Egypt / Egipto / Egypte	EG	1	04/04/1978	17/07/2003
44	United Republic of Tanzania / República Unida de Tanzania / République-Unie de Tanzanie	TZ	1	27/02/1980	09/12/2004
45	Colombia / Colombie	CO	3	29/11/1981	22/09/2006
46	Madagascar	MG	1	18/11/1975	09/10/2006
47	Guyana	GY	3	25/08/1977	05/07/2007
<b>Etats non Parties au 30/04/1983 (Total = 37)</b>					
1	Trinidad and Tobago / Trinidad y Tabago / Trinité-et-Tobago	TT	3	18/04/1984	17/05/1984
2	Netherlands / Países Bajos / Pays-Bas	NL	4	18/07/1984	12/02/1985
3	Belgium / Bélgica / Belgique	BE	4	01/01/1984	30/07/1985
4	Luxembourg / Luxemburgo	LU	4	12/03/1984	29/08/1989
5	Spain / España / Espagne	ES	4	28/08/1986	29/01/1991
6	Uganda / Ouganda	UG	1	16/10/1991	13/03/1992
7	Burkina Faso	BF	1	11/01/1990	09/04/1992
8	Brunei Darussalam / Brunéi Darussalam	BN	2	02/08/1990	18/06/1992
9	Slovakia / Eslovaquia / Slovaquie	SK	4	01/01/1993	02/03/1993
10	Barbados / Barbade	BB	3	09/03/1993	07/06/1993
11	Saint Kitts and Nevis / Saint Kitts y Nevis / Saint-Kitts-et-Nevis	KN	3	15/05/1994	30/05/1994
12	Eritrea / Erythrée	ER	1	22/01/1995	24/10/1994
13	Antigua and Barbuda / Antigua y Barbuda / Antigua-et-Barbuda	AG	3	06/10/1997	08/07/1997
14	Mali / Malí	ML	1	16/10/1994	04/08/1997
15	New Zealand / Nueva Zelandia / Nouvelle-Zélande	NZ	6	08/08/1989	04/08/1997

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
16	Fiji / Fidji	FJ	6	29/12/1997	30/09/1997
17	Uzbekistan / Uzbekistán / Ouzbékistan	UZ	2	08/10/1997	29/01/1998
18	Grenada / Granada / Grenade	GD	3	28/11/1999	30/08/1999
19	Iceland / Islandia / Islande	IS	4	02/04/2000	03/01/2000
20	Slovenia / Eslovenia / Slovénie	SI	4	23/04/2000	24/01/2000
21	Congo	CG	1	01/05/1983	07/02/2000
22	Croatia / Croacia / Croatie	HR	4	12/06/2000	14/03/2000
23	Estonia / Estonie	EE	4	20/10/1992	14/04/2000
24	Ireland / Irlanda / Irlande	IE	4	08/04/2002	08/01/2002
25	Bhutan / Bhután / Bhoutan	BT	2	13/11/2002	15/08/2002
26	Greece / Grecia / Grèce	GR	4	06/01/1993	24/09/2002
27	Republic of Korea / República de Corea / République de Corée	KR	2	07/10/1993	21/07/2003
28	Palau / Palaos	PW	6	15/07/2004	16/04/2004
29	Lithuania / Lituania / Lituanie	LT	4	09/03/2002	25/05/2004
30	Czech Republic / República Checa / République tchèque	CZ	4	01/01/1993	05/08/2004
31	Samoa	WS	6	07/02/2005	09/11/2004
32	Hungary / Hungría / Hongrie	HU	4	27/08/1985	19/04/2005
33	Poland / Polonia / Pologne	PL	4	12/03/1990	13/06/2005
34	Cape Verde / Cabo Verde / Cap-Vert	CV	1	08/11/2005	10/08/2005
35	Latvia / Letonia / Lettonie	LV	4	12/05/1997	19/08/2005
36	Solomon Islands / Islas Salomón / Iles Salomon	SB	6	24/06/2007	26/03/2007
37	Romania / Rumania / Roumanie	RO	4	16/11/1994	22/08/2007